

CPR OBLIG 12 MOIS

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024



8
9
10
11
12
13

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Sommaire

	Pages
Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	22
Informations réglementaires	23
Certification du Commissaire aux comptes	29
Comptes annuels	34
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Compte de résultat	37
Annexes aux comptes annuels	39
Informations générales	40
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	47
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	50
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	55
Inventaire des actifs et passifs	65
Annexe(s)	104
Caractéristiques de l'OPC	105
Information SFDR	117
Loi Energie Climat (LEC)	128

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Compte rendu d'activité

Octobre 2023

Le mois d'octobre a été marqué par la guerre déclenchée par les attaques du Hamas le 7 octobre contre Israël. En cas d'extension régionale, ce conflit pourrait avoir des répercussions importantes sur l'économie mondiale. Bien qu'il n'y ait pas eu un impact immédiat sur le prix du pétrole, certains économistes estiment que la probabilité d'une flambée des prix reste élevée sur l'année à venir. La guerre en Ukraine exerçait déjà une tension sur les prix de l'énergie, la situation au Proche-Orient pourrait fragiliser davantage les perspectives de croissance et d'investissement. Les banques centrales suivront attentivement les développements géopolitiques et les conséquences sur la croissance et l'inflation en gardant en ligne de mire l'objectif de 2%. Lors de sa réunion de politique monétaire, la BCE a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, après dix hausses consécutives qui ont porté le taux de refinancement à 4.50%, le taux de prêt marginal à 4.75% et le taux de dépôt à 4,00%. Quant à la FED, qui avait déjà fait une pause dans son cycle de hausse en septembre, elle pourrait maintenir à nouveau ses taux inchangés, évoluant dans une fourchette de 5.25% à 5.5% grâce à la décélération de l'inflation. Les marchés estiment que les premières baisses devraient intervenir à partir du second semestre 2024. Aux Etats-Unis, l'économie s'est montrée robuste avec les PMI Manufacturier qui ressortent à 50 en hausse par rapport au mois dernier (49.8) et aux prévisions (49.5). De même pour le secteur des services avec 50.9 contre 50.1 le mois précédent. Ce rebond s'explique notamment par l'augmentation de la demande industrielle et un ralentissement de l'inflation dans le secteur des services. Le marché du travail américain s'est également montré résilient avec un rebond inattendu de la création d'emploi (336 000 emplois créé contre 170 000 prévus). En revanche, le taux de chômage reste stable avec 3.8%. En Zone Euro, les PMI Manufacturier sont en baisse avec un niveau à 43 alors que les prévisions tablaient sur une augmentation par rapport au mois précédent (43.4). Le secteur des services est également en baisse avec 47.8 contre 48.7 le mois précédent. La demande des biens et services en Zone Euro s'est détériorée, ce qui a également affecté l'emploi avec la première baisse d'effectifs depuis les confinements de début 2021. Dans ce contexte, sur les marchés obligataires, le taux 10 ans américain a progressé +36 bps par rapport au mois précédent et finit le mois d'octobre à 4.93% soit, l'un de ses rendements les plus élevés depuis fin 2007. Le taux court américain reste stable avec 5.08% (+4bp). En Zone Euro, les taux sont restés relativement stable sur le mois avec le taux 10 ans français qui ressort fin octobre à 3.42% (+2bp) et le Bund allemand à 2.80% (-4bp). Le taux 10 ans Royaume-Uni à 4.51% (+8bp) et les taux italien et espagnol à respectivement 4.72% (-5bp) et 3.88% (-5bp). Dans un environnement de hausse de l'aversion pour le risque, le marché du crédit a été plus résilient sur l'Investment Grade que sur le high yield. Dans l'ensemble, le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une performance totale de +0.41%. Les primes de crédit se sont écartées de +10 bps pour terminer le mois à 159 bps. La performance positive est principalement attribuée au portage et à la baisse des taux souverains à 5 ans en fin de mois qui sont venus compenser l'écartement des marges de crédit. Le marché primaire est resté très calme ce mois-ci au vu de la période des résultats d'entreprises et du contexte géopolitique, avec seulement 23 Mds€ émis sur l'Investment Grade (dont 7 Mds€ sur les Corporate). Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 13% de l'actif. L'exposition au crédit est en hausse avec un sensibilité crédit à 1.64. Nous remontons progressivement la sensibilité au taux qui est à 0.68. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence.

Novembre 2023

Le mois de novembre a commencé avec les annonces de la FED qui, comme le marché l'anticipait, a maintenu ses taux à leur niveau actuel compris dans une fourchette entre 5.25% et 5.50%. L'inflation restant encore trop élevée par rapport à l'objectif de 2%, la banque centrale américaine souhaite les maintenir tels qu'ils sont et n'envisage pas de baisse pour le moment. Jerome Powell indique également qu'une nouvelle hausse pourrait intervenir si cela était nécessaire pour atteindre l'objectif fixé, une interruption prématurée pouvant entraver les efforts et résultats des derniers mois. Le mois a également été rythmé par les chiffres d'inflation qui montrent une baisse généralisée et encourageante permettant de converger vers la cible de 2% d'inflation. Aux Etats-Unis, l'inflation ressort à 3.2% pour octobre, en baisse par rapport au mois dernier (3.7%) et par rapport aux prévisions (3.3%). En Zone Euro, le taux d'inflation de novembre en rythme annuel est également en baisse à 2.4% contre 2.9% en octobre et 4.3% en septembre. Plus précisément pour la France, l'inflation continue de ralentir avec 3.4% en novembre (4% en octobre et 4.9% en septembre). Enfin, l'inflation au

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Royaume-Uni a atteint son niveau le plus bas depuis 2021 avec 4.6% en octobre. Ce ralentissement est en partie dû à la baisse des prix de l'énergie, des services et de l'alimentation. Bien que ces chiffres soient encourageants, les banques centrales souhaitent garder le niveau actuel de taux suffisamment longtemps et ne pas se précipiter pour ouvrir la prochaine séquence de baisse. Le mois a aussi été marqué par les chiffres de croissance qui témoignent de la résilience de l'économie américaine. La croissance s'élève ainsi à +5.2% (rythme annualisé) et +1.3% sur le troisième trimestre, en hausse par rapport aux prévisions qui anticipaient 5%. Cette croissance s'explique notamment par la hausse des dépenses des ménages, l'un des principaux moteurs de l'économie américaine. En revanche, les prévisions de la Commission Européenne sont plus pessimistes pour la Zone Euro avec des estimations à la baisse : +0.6% en 2023 (inférieur de 0.2 point par rapport aux anciennes prévisions). Les prévisions pour 2024 sont également en baisse avec maintenant +1.2% contre +1.3% les mois précédents. Bien qu'en baisse, l'inflation reste encore trop élevée et le resserrement de la politique monétaire a obéré la croissance en Zone Euro. Dans ce contexte, on observe une baisse générale des taux. Le taux à 10 ans américain a terminé le mois de novembre à 4.33% soit -60pbs par rapport au mois précédent. De même pour le taux court américain (2 ans) qui a fini le mois à 4.68% (-40pbs). En Zone Euro, les taux ont également baissé sur le mois, avec le taux à 10 ans français à 3.02% (-40pbs) tandis que le Bund allemand affiche 2.44% (-36pbs). Dans l'ensemble, le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une forte performance de +2.30% (indice BoaML Euro Corporate) portée par la forte baisse des taux et la compression des primes de crédit (-14pbs contre souverain). Le secteur de l'immobilier a continué de surperformer, suivi par le secteur des Médias au détriment des Financières qui ont légèrement sous-performé. Les actifs financiers à haut bêta et le High Yield ont par ailleurs surperformé les actifs plus sûrs sur la partie crédit (les performances totales restant proches du fait des actifs moins risqués plus longs en duration et donc bénéficiant davantage de la forte baisse des taux). En ce qui concerne le marché primaire, novembre s'est terminé par une émission totale significative sur le marché européen de 67.2 milliards d'euros, en faisant le troisième mois le plus conséquent de l'année après janvier et mai. Le montant total annuel atteint 593.3 milliards d'euros, soit 90 milliards de plus qu'en 2022, mais toujours derrières les niveaux de 2021. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 13% de l'actif. L'exposition au crédit est en légère baisse avec une sensibilité crédit à 1.59. La sensibilité au taux reste stable à 0.70. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-La note globale ESG reçoit à C contre D pour l'indice de référence

Décembre 2023

En décembre, plusieurs indicateurs économiques ont conforté l'idée que la remontée des taux directeurs était terminée voire qu'une baisse prochaine était possible. Aux États-Unis, la croissance est apparue robuste même si légèrement en retrait par rapport aux attentes (PIB du 3e trimestre à +4.9% vs attentes à +5.2%). Si l'on considère les ventes au détail qui ont augmenté à l'approche de la période de Noël (+0.3%), l'économie devrait rester sur une croissance modérée pour le trimestre à venir. Par ailleurs, un mouvement de détente a été observée sur le marché de l'emploi avec la chute du nombre d'offres atteignant son plus bas niveau depuis mars 2021. Quant aux pressions inflationnistes, elles se sont finalement relâchées, aidées par le recul de l'inflation salariale, les effets de base de l'énergie et la réduction des goulets d'étranglement de l'offre. En zone euro, les économies sont restées atones avec des perspectives peu encourageantes. La baisse du PIB au 3e trimestre a été confirmée à -0.1%. Si les indices PMI pour le mois de novembre ont dépassé les attentes (atteignant un plus haut sur 4 mois), ils restent malgré tout en territoire de contraction et sont pénalisés notamment par la France et par l'Allemagne où la production industrielle a chuté de manière inattendue pour le 5e mois consécutif. La fin du mois de décembre a vu la publication des chiffres d'inflation confirmant la poursuite de la désinflation en zone euro. Ces évolutions auraient pu être considérées comme de bonnes nouvelles pour la BCE qui est cependant restée plus prudente et a opté pour des déclarations moins accommodantes que la Fed quelques jours avant. Lors des réunions de banques centrales, le FOMC de décembre a en effet envoyé un message accommodant et maintenu inchangée sa fourchette des taux directeurs cibles à 5,25%/5,50%. Le nouveau "dot plot" du FOMC montre 75bp d'assouplissement en 2024 contre 50bp dans la version de septembre. La posture du « plus haut pour plus longtemps » semble terminée. J. Powell a explicitement déclaré que la Fed devrait commencer à réduire ses taux « bien avant » que l'inflation n'atteigne son objectif de 2%, et a ajouté que ne pas le faire pourrait conduire à un ralentissement trop important de l'activité. En revanche, la BCE ne s'est pas prononcée sur une éventuelle détente l'an prochain. Ses taux sont eux-aussi restés inchangés (4% pour le taux de dépôt et 4.5% pour le taux de refinancement) comme attendu. François Villeroy de Galhau a précisé que « sauf choc, il n'y aura pas de nouvelle hausse de nos taux ; la question d'une baisse pourra se poser courant 2024, mais pas maintenant ». Les marchés s'attendent à ce que la BCE réduise ses taux de 100 points de base l'année prochaine, à partir d'avril. Les

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Marchés de taux ont évolué au diapason de ces indicateurs économiques et des déclarations des banques centrales avec des décalages à la baisse de plus de 40bp aux États-Unis et en Allemagne. Aux États-Unis, le taux à 2 ans est tombé à 4.25% (-43bp sur décembre) tandis que son équivalent allemand baissait dans les mêmes proportions à 2.39%. Les taux à 10 ans ont aussi baissé fortement, le taux américain atteignant 3.88% (-45bp) et le taux allemand 2.02% (-42bp). Après un très bon mois de novembre, le marché du Crédit Euro Investment Grade a continué à afficher une très bonne performance (+2.75% indice Bofa Euro Corporate) porté par la forte baisse des taux et la compression des primes de crédit (-9 pbs contre souverain). Le secteur financier (banque et assurance) ainsi que le secteur immobilier ont surperformé au détriment des technologiques et des services aux collectivités qui ont légèrement sous-performé. Les actifs financiers à haut bêta et le High Yield ont par ailleurs surperformé les actifs plus sûrs sur la partie crédit avec une contraction plus marquée des marges de crédit (-36 bps contre souverain) affichant ainsi une performance de +2,88% pour le High Yield (indice BoaML euro High Yield). En ce qui concerne le marché primaire, Décembre s'est terminé calmement avec seulement 10 mds€ d'émissions majoritairement sur l'Investment grade. Ainsi, les taux de swaps €STR baissent avec - 4 bps sur le 3 mois à 3.87% et - 35 bps sur le 1 an à 3.21% et le marché anticipait une plus forte baisse des taux directeurs de la BCE pour 2024. En revanche, sur le marché monétaire, les niveaux d'émissions bancaires restent stables avec le 3 mois à €STR +8 et le 1 an à €STR +30 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 13% de l'actif. L'exposition au crédit est en baisse avec un sensibilité crédit à 1.48. La sensibilité au taux reste stable à 0.50. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Janvier 2024

Le mois de janvier a commencé avec la publication des chiffres d'inflation en augmentation en Zone Euro et aux Etats-Unis. En Zone Euro, l'inflation est remontée à 2.9% en décembre contre 2.4% le mois précédent. Cette hausse est sans surprise pour le marché qui l'estimait à 3% en raison d'une baisse moins importante des prix de l'énergie et de l'alimentation par rapport au mois dernier. Cependant, l'inflation sous-jacente (excluant les prix de l'alimentation et de l'énergie) continue de diminuer, ce qui est encourageant pour les mois à venir. Enfin, aux Etats-Unis, l'inflation remonte à 3.4% contre 3.1% le mois précédent, en hausse par rapport aux prévisions (3.2%) et avec une augmentation mensuelle de 0.3%, la plus forte en trois mois. Mais l'inflation sous-jacente est également en baisse à 2.9% en glissement annuel. L'inflation américaine persiste en raison de la hausse continue des loyers et de certains coûts tels que les billets d'avion et le textile qui peinent à baisser. Cette persistance de l'inflation suscite des inquiétudes sur le marché quant à des baisses de taux potentiellement plus tardives, ce qui pourrait affecter davantage la croissance. Le mois a aussi été marqué par les chiffres de croissance qui témoignent de la résilience de l'économie américaine. La croissance du PIB américain s'élève à 2.5% en 2023 contre 1.9% l'année précédente et +3.3% sur le quatrième trimestre, en hausse par rapport aux prévisions (2%). Cette croissance s'explique notamment par la hausse des dépenses des ménages, l'un des principaux moteurs de l'économie américaine et par la hausse des salaires. La Zone Euro évite quant à elle la récession avec une croissance de +0.5% par rapport à 2022, légèrement en dessous des prévisions (+0.6%). Le mois a enfin été rythmé par les annonces des banques centrales avec en premier lieu la BCE qui a précisé, comme attendu, que l'heure n'est pas encore à la baisse. La BCE a ainsi maintenu ses taux à leur niveau actuel pour la troisième fois consécutive c'est-à-dire à 4% pour le taux de facilité de dépôt, 4.50% pour le taux de refinancement et 4.75% pour le prêt marginal. Les investisseurs parient désormais sur une baisse des taux de la BCE pour juin 2024. C'est la FED qui clôture le mois de janvier avec son annonce de maintenir également ces taux pour la quatrième fois consécutive les maintenant dans une fourchette de 5.25%-5.50%. J. Powell souligne les progrès réalisés mais l'inflation persistante change le ton de son discours. Le marché estimait une première baisse de taux en mars 2024, les investisseurs parient désormais sur une baisse plus tardive, en mai 2024. Dans ce contexte, on observe une légère hausse des taux. Le taux à 10 ans américain termine le mois de janvier à 3.91% soit + 4 pbs par rapport au mois précédent. En Zone Euro, les taux sont également en hausse sur le mois avec le Bund allemand à 2.16% (+14 pbs). Le mois de janvier 2024 a été marqué par un paysage financier relativement stable, empreint d'un optimisme prudent. Dans ce contexte, le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché une performance légèrement positive de +0.09% (indice BoaML Euro Corporate), provenant essentiellement du portage et du léger resserrement des primes de crédit (-6 pbs à 130 pbs contre souverain) tandis que l'écartement des taux a contribué négativement à la performance totale. Tout au long du mois, le marché primaire est resté très actif et a contribué de manière significative au paysage financier de janvier. Les émissions d'obligations Investment Grade, en particulier dans le secteur financier, ont augmenté, atteignant 98,1 milliards d'euros à la fin du mois, soit le troisième meilleur début d'année jamais enregistré. Les marchés du crédit ont fait preuve de solidité,

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

absorbant avec succès d'importants volumes de nouvelles émissions. Ainsi, le taux de swap €STR à 3 mois baisse sensiblement (-2 bps) à 3.85% tandis que le niveau du 1 an reste stable à 3.21%. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires se resserrent tant sur la partie courte de la courbe à €STR +6.5 pour le 3 mois que sur la partie plus longue avec le 1 an à €STR +29 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable et représente 13% de l'actif. L'exposition au crédit est stable avec un sensibilité crédit à 1.47. La sensibilité au taux reste stable à 0.55 Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A- La note globale. ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Février 2024

Le mois de février a été rythmé par les chiffres de l'inflation en baisse en Zone Euro et aux Etats-Unis. En Zone Euro, l'inflation ressort à 2.8% en janvier contre 2.9% le mois précédent. La France affiche 3,4% et l'Allemagne 3,1% tandis que les taux les plus faibles ont été observés en Italie et au Danemark (0.9%). Aux Etats-Unis, elle s'établit à 3.1% en janvier contre 2.9% prévus par les économistes et 3.4% le mois précédent. L'inflation américaine reste sur un rythme soutenu et portée par les services, le logement et les soins médicaux. Bien qu'en baisse, ce résultat au-dessus des attentes a engendré une envolée des taux longs américains et des doutes sur la trajectoire future. Plus spécifiquement, la hausse des prix à la consommation (« Personal Consumption Expenditures ») a diminué passant en janvier de 2.6% à 2.4% sur un an, en ligne avec les prévisions. On observe, en revanche, une accélération sur un rythme mensuel (de 0.1% à 0.3%). S'agissant des politiques monétaires, la Fed qui soulignait précédemment que des taux élevés pendant trop longtemps pouvaient avoir un effet néfaste pour la croissance semble avoir changé de ton et adopter une approche plus prudente - les marchés devront ainsi probablement patienter jusqu'à la réunion suivante prévue en mai pour avoir une première baisse. Le marché anticipe désormais toujours quatre baisses de taux de la Fed d'ici la fin de l'année. De même pour la BCE qui attend davantage de données avant de se prononcer sur une future baisse de taux. D'autant plus que les tensions géopolitiques au Moyen-Orient représentent une menace potentielle sur les perspectives d'inflation. Le consensus s'oriente vers une première baisse de taux en juin 2024. Malgré une inflation élevée, l'économie américaine s'est montrée robuste avec des indicateurs solides : le PMI Manufacturier ressort à 50,3 en janvier, en hausse par rapport au mois précédent (47.9) et atteint son plus haut niveau depuis plus d'un an. De même pour le secteur des services qui affiche un indice à 52.9 contre 51.4 le mois précédent. Le marché du travail américain s'est également montré résilient avec 353 000 emplois créés en janvier. En revanche, le taux de chômage reste stable (3.7%). En Zone Euro, le PMI Manufacturier augmente également à 46,6 (44,4 le mois précédent), son plus haut niveau depuis dix mois. Bien qu'en amélioration, l'indice reste en territoire négatif. Concernant l'indice PMI pour le secteur des services, il est en baisse passant de 48,8 à 48,4 en janvier. De même pour la croissance des salaires en zone euro qui diminue pour la première fois depuis 18 mois, passant de +4,7% le trimestre précédent à +4,5%. Dans ce contexte, on observe une forte hausse des taux avec le 10 ans américain terminant le mois de février à 4.25% soit + 34 bps (pbs) par rapport au mois précédent. En Zone Euro, les taux sont également en hausse sur le mois avec le taux à 10 ans français qui ressort fin février à 2.88% (+22 pbs) tandis que le Bund allemand affiche 2.41% (+25 pbs). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.84% (+12 pbs) et 3.28% (+20 pbs). Le marché du crédit a connu un resserrement général des spreads en dépit d'un changement notable au cours de la dernière semaine où le rallye des spreads a marqué une pause après des mois de resserrement continuels. Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate a enregistré une performance absolue de -0.88% et une performance relative de +0.47% par rapport aux bons du trésor de duration équivalente. Cette performance relative positive a été menée par le secteur financier suivi des services publics. Le High Yield a surperformé (+0.39% de performance pour l'indice BoAML Euro High Yield), de même que les financières à haut bêta. Ce mois a aussi marqué un mois record en termes de volumes d'émission, avec un total de 66Mds€, principalement sur le segment Investment Grade. Les émissions primaires ont été largement souscrites, avec un grand nombre de demandes, entraînant une compression des primes de nouvelle émission. Alors que la saison des résultats touche à sa fin, mars devrait voir des volumes très élevés, signalant une activité soutenue et un intérêt montant pour le marché du crédit. Ainsi, les taux de swap €STR repartent à la hausse avec +4 bps à 3.89% pour le 3 mois et +28 bps à 3.49% pour le 1 an. Sur le marché monétaire, les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables tant sur la partie courte de la courbe à €STR +6.5 pour le 3 mois que sur la partie plus longue avec le 1 an à €STR +29 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 17% de l'actif. L'exposition au crédit est stable avec un sensibilité crédit à 1.32. La sensibilité au taux reste stable à 0.50. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Mars 2024

Le mois de mars a débuté avec le recul de l'inflation en Zone Euro porté notamment par l'Allemagne et la France. Le chiffre publié ressort à 2.6% en février contre 2.8% le mois précédent. Bien que toujours au-dessus des 2% souhaités, la tendance en Zone Euro est à la baisse progressive et permet ainsi à la BCE d'être davantage optimiste sur ses prévisions. Cette dernière les a revues en les ramenant de 2.7% à 2.3% pour 2024 et estime atteindre son objectif de 2% en 2025. Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a décidé de maintenir ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive. Christine Lagarde a souligné la progression faite sur l'inflation mais a estimé que cela n'est pas suffisant pour entamer la baisse de taux et souhaite attendre davantage de données avant de se prononcer. Les chiffres de juin seront donc très attendus et déterminants avant toute action. Aujourd'hui, le consensus s'oriente vers une première baisse de taux en juin 2024. Outre Atlantique, l'inflation américaine augmente légèrement et passe à 3.2% en février contre 3.1% le mois précédent. Toutefois, hors énergie et alimentation, l'inflation sous-jacente recule (de 3.9% à 3.8%) principalement portée par les services. Ces derniers chiffres d'inflation ne permettent toujours pas à la FED de baisser les taux. Jerome Powell a décidé de laisser les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive car les progrès réalisés ne sont pas ancrés. D'autant plus que l'économie américaine s'est montrée robuste avec des indicateurs solides. Le PIB américain a été revu à la hausse passant de 3.2% à 3.4% au dernier trimestre 2023, ce qui a rassuré la banque centrale américaine et confirmé qu'il n'est pas urgent de baisser les taux pour le moment. Autre chiffre qui aura marqué le mois de mars en Zone Euro, la publication du déficit public français pour l'année 2023 qui s'élève à 154 Mds € (soit 5.5% du PIB contre 4.9% en 2022). Le gouvernement a lancé un plan d'urgence pour réduire le déficit budgétaire à 4.4% du PIB et table sur une réduction à 2.7% du PIB d'ici 2027. L'attention se porte désormais sur les agences de notation qui pourraient dégrader la note « AA » de la France et aurait un impact sur le coût de ses emprunts. D'autant plus que Moody's a jugé « improbable » l'objectif de réduction énoncé par la France et se prononcera officiellement fin avril sur la note de la dette française. Dans ce contexte, les taux s'affichent en légère baisse. Le taux à 10 ans américain termine le mois de mars à 4.20%, soit -5 points de base (pdb) sur le mois. De même pour la Zone Euro, avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mars à 2.81% (-7 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.30% (-11 pdb). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.67% (-16 pdb) et 3.15% (-13 pdb). Ce mois s'inscrit dans la continuité de la dynamique de cette année, les spreads de crédit continuant à se resserrer, se rapprochant des plus bas niveaux de 2021. La saison des résultats touchant à sa fin, le marché du crédit Euro IG est resté relativement stable la première semaine et le rallye s'est accéléré sur la deuxième semaine. Le mois de mars a encore battu des records en termes de volumes d'émission, avec 71 milliards d'euros de nouvelles émissions, principalement sur le marché IG - les émissions sur les Industrielles ont notamment été très fortes. Le marché HY a également été plus fort que jamais, devenant le mois le plus actif de ces trois dernières années. Dans l'ensemble, ce trimestre est le plus fort début d'année enregistré depuis la crise financière. Toute la courbe de swap ESTR est à la baisse avec un niveau à 3 mois à 3.84% (-4 pdb) et un niveau à 1 an à 3.41% (-8 pdb). Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables sur la partie courte de la courbe à ESTR +6 pour le 3 mois, les niveaux à 1 an se resserrent légèrement à ESTR +28 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 17% de l'actif. L'exposition au crédit est stable avec un sensibilité crédit à 1.41. La sensibilité au taux reste stable à 0.59. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence.

Avril 2024

Le mois de mars a débuté avec le recul de l'inflation en Zone Euro porté notamment par l'Allemagne et la France. Le chiffre publié ressort à 2.6% en février contre 2.8% le mois précédent. Bien que toujours au-dessus des 2% souhaités, la tendance en Zone Euro est à la baisse progressive et permet ainsi à la BCE d'être davantage optimiste sur ses prévisions. Cette dernière les a revues en les ramenant de 2.7% à 2.3% pour 2024 et estime atteindre son objectif de 2% en 2025. Lors de sa réunion du 7 mars, la BCE a décidé de maintenir ses taux inchangés pour la quatrième fois consécutive. Christine Lagarde a souligné la progression faite sur l'inflation mais a estimé que cela n'est pas suffisant pour entamer la baisse de taux et souhaite attendre davantage de données avant de se prononcer. Les chiffres de juin seront donc très attendus et déterminants avant toute action. Aujourd'hui, le consensus s'oriente vers une première baisse de taux en juin 2024. Outre Atlantique, l'inflation américaine augmente légèrement et passe à 3.2% en février contre 3.1% le mois précédent. Toutefois, hors énergie et alimentation, l'inflation sous-jacente recule (de 3.9% à 3.8%) principalement portée par les services. Ces derniers chiffres d'inflation ne permettent toujours pas à la FED

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

de baisser les taux. Jerome Powell a décidé de laisser les taux inchangés pour la cinquième fois consécutive car les progrès réalisés ne sont pas ancrés. D'autant plus que l'économie américaine s'est montrée robuste avec des indicateurs solides. Le PIB américain a été revu à la hausse passant de 3.2% à 3.4% au dernier trimestre 2023, ce qui a rassuré la banque centrale américaine et confirmé qu'il n'est pas urgent de baisser les taux pour le moment. Autre chiffre qui aura marqué le mois de mars en Zone Euro, la publication du déficit public français pour l'année 2023 qui s'élève à 154 Mds € (soit 5.5% du PIB contre 4.9% en 2022). Le gouvernement a lancé un plan d'urgence pour réduire le déficit budgétaire à 4.4% du PIB et table sur une réduction à 2.7% du PIB d'ici 2027. L'attention se porte désormais sur les agences de notation qui pourraient dégrader la note « AA » de la France et aurait un impact sur le coût de ses emprunts. D'autant plus que Moody's a jugé « improbable » l'objectif de réduction énoncé par la France et se prononcera officiellement fin avril sur la note de la dette française. Dans ce contexte, les taux s'affichent en légère baisse. Le taux à 10 ans américain termine le mois de mars à 4.20%, soit -5 points de base (pdb) sur le mois. De même pour la Zone Euro, avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mars à 2.81% (-7 pdb) tandis que le Bund allemand affiche 2.30% (-11 pdb). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.67% (-16 pdb) et 3.15% (-13 pdb). Ce mois s'inscrit dans la continuité de la dynamique de cette année, les spreads de crédit continuant à se resserrer, se rapprochant des plus bas niveaux de 2021. La saison des résultats touchant à sa fin, le marché du crédit Euro IG est resté relativement stable la première semaine et le rallye s'est accéléré sur la deuxième semaine. Le mois de mars a encore battu des records en termes de volumes d'émission, avec 71 milliards d'euros de nouvelles émissions, principalement sur le marché IG - les émissions sur les Industrielles ont notamment été très fortes. Le marché HY a également été plus fort que jamais, devenant le mois le plus actif de ces trois dernières années. Dans l'ensemble, ce trimestre est le plus fort début d'année enregistré depuis la crise financière. La volatilité sur les taux ne s'est pas traduite par une volatilité sur le marché du crédit qui bénéficie toujours de bonnes données macroéconomiques et de solides facteurs techniques. Les niveaux de rendements restent toujours attractifs, à 3.9% et 6.8% respectivement pour l'Investment Grade et le High Yield, ce qui soutient toujours la demande sur le crédit et maintient la pression sur les spreads malgré la volatilité provenant des États-Unis. Dans ce contexte, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate a affiché une performance totale de -0.85% (en raison des mouvements des taux d'intérêt) et une surperformance de +0.20% par rapport aux bons du trésor de même durée. Les spreads ayant été relativement stables, la surperformance provient principalement de la composante de portage. Du point de vue de la structure du capital, les obligations subordonnées ont également légèrement surperformé les obligations seniors. Le marché primaire reste dynamique avec 64 milliards d'euros de nouvelles émissions, un rythme élevé bien qu'un peu moins soutenu que le mois dernier. Nous avons enregistré des flux réguliers sur tous les segments, en particulier sur le marché HY qui a dépassé pour la deuxième fois la barre des 10 milliards d'euros sur le mois et a émis environ 80% de plus que l'année dernière à la même période. L'offre sur les financières senior a été légèrement inférieure à celle des deux mois précédents et pour terminer, les financières subordonnées enregistrent un bon début d'année avec 29 milliards d'euros. Toute la courbe de swap ESTR est à la baisse avec un niveau à 3 mois à 3.84% (-4 pdb) et un niveau à 1 an à 3.41% (-8 pdb). Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables sur la partie courte de la courbe à ESTR +6 pour le 3 mois, les niveaux à 1 an se resserrent légèrement à ESTR +28 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable à 25% de l'actif Nous maintenons la sensibilité au crédit à 0,95 Nous avons une sensibilité au taux stable à 0,42. La qualité de crédit du portefeuille est solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Mai 2024

Le mois de mai a été rythmé par une situation économique et géopolitique variée. Outre-Atlantique, l'inflation reste une préoccupation majeure. Bien que cette dernière montre des signes de ralentissement passant à 3.4% sur un an en avril contre 3.5% le mois précédent et 0.3% sur un mois contre 0.4% le mois précédent, elle reste encore trop élevée selon la FED. L'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est encourageante et passe de 3.8% en mars à 3.6% sur un an en avril. La politique monétaire restrictive de la FED continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation mais ne permet pas à Jerome Powell d'initier la baisse des taux. Ce dernier estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite surveiller de près les prochains indicateurs économiques pour ajuster sa politique en conséquence. L'économie américaine se montre toutefois moins dynamique que les mois précédents : le PIB a été revu à la baisse avec 1.3% en rythme annualisé contre 1.6% et 2.5% selon les précédentes estimations. Alors que la consommation est l'un des principaux moteurs de croissance des Etats-Unis, les ménages réduisent leurs dépenses, impactant fortement la croissance américaine. En termes d'activité, le PMI Manufacturier ressort à

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

49,2 en avril, en baisse par rapport au mois précédent (50,3). De même pour le secteur des services qui affiche un indice à 49,4 contre 51,4 le mois précédent. La prochaine réunion de la FED aura lieu les 11 et 12 juin et les marchés estiment entre une et deux baisses de taux d'ici la fin de l'année 2024. Concernant la Zone Euro, l'inflation est restée stable en avril avec 2,4% sur un an, conforme aux prévisions. Ce sont principalement les services et l'alimentation qui contribuent significativement à l'inflation. Les tensions géopolitiques ajoutent de l'incertitude et perturbent les chaînes d'approvisionnement notamment sur les coûts de production et de transport. En termes d'activité, le PMI Manufacturier augmente à 47,4 (46,2 prévus) contre 45,7 le mois précédent, son plus haut niveau depuis quinze mois. Bien qu'en amélioration, l'indice reste en territoire négatif. Enfin, l'indice PMI pour le secteur des services reste stable à 53,3, inférieur aux prévisions (53,5). S'agissant de la croissance du PIB, la Commission européenne table désormais sur une croissance de 0,8% en Zone Euro en 2024 et 1,4% en 2025 principalement portée par la consommation, l'emploi et la croissance des salaires. La BCE, qui a pour le moment décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, va s'appuyer sur les dernières données économiques pour prendre sa décision lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 6 juin prochain. Le défi est de trouver le moment approprié pour assouplir sa politique monétaire et ne pas entraver les efforts constatés sur l'inflation. Dans ce contexte, les taux réagissent différemment aux Etats-Unis et en Zone Euro. Outre-Atlantique, on observe une baisse des taux, le taux à 10 ans américain termine le mois de mai à 4,50%, soit -18 points de base (pbs) par rapport au mois précédent. Tandis qu'en Zone Euro, on observe une légère hausse des taux, avec le taux à 10 ans français qui ressort fin mai à 3,14% (+9 pbs) et le Bund allemand qui affiche 2,66% (+8 pbs). Les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3,97% (+6 pbs) et 3,39% (+4 pbs). A l'inverse du marché des taux qui reste caractérisé par une volatilité élevée, le marché européen du crédit a connu une faible volatilité en mai, les spreads de crédit ont continué à se resserrer, les rendements étant plus attrayants qu'à n'importe quel moment de la dernière décennie, ce qui a favorisé un appétit durable pour la classe d'actifs. Dans ce contexte, le marché du Crédit Euro Investment Grade a affiché un rendement total de +0,24% sur le mois et les spreads de crédit se sont resserrés de -5pbs, terminant le mois à 107pbs contre souverain. Au sein de l'Investment Grade, les primes de crédit sur les Bancaires et l'Assurance se sont resserrées le plus et ces secteurs ont surperformé les secteurs industriels. Le segment du High Yield, profitant de l'attrait de la classe d'actifs, a bien performé avec un resserrement des primes de -17pbs au cours du mois, affichant une performance totale de 0,94%. De façon générale les actifs risqués ont surperformé les actifs plus sûrs et les Corporate Hybrides et les LT2 ont fortement performé (+0,72% et +0,77% respectivement). Techniquement, la stabilité du marché a été soutenue par des fenêtres d'émissions primaires limitées en raison des nombreux jours fériés, cette offre restreinte a probablement contribué à empêcher un élargissement des primes. L'émission primaire dans l'espace IG a totalisé 80Mds€ pour le mois de mai. Malgré l'importance de l'offre, celle-ci ne suffit toujours pas à satisfaire la forte demande pour cette classe d'actifs. Avec un total de 12,4Mds€, les émissions High Yield ont également été robustes, en particulier vers la fin du mois. La partie courte de la courbe de swap €STR est à la baisse avec -9 bps pour le swap 3 mois qui passe de 3,79% à 3,70% tandis que le niveau à 1 an reste stable à 3,50%. Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires remontent sur la partie courte de la courbe à €STR +8 en moyenne pour le 3 mois, les niveaux à 1 an se resserrent à €STR +25 en moyenne. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 11% de l'actif. L'exposition au crédit est en hausse avec un sensibilité crédit à 1,55. La sensibilité au taux est à 0,70. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Juin 2024

Le mois de juin a été rythmé par une situation économique contrastée entre la zone euro et les Etats-Unis, avec des défis persistants sur l'inflation et l'activité économique. Les tensions géopolitiques ajoutent également de l'incertitude sur les marchés et viennent renforcer les pressions économiques. En zone euro, l'inflation est en hausse sur le mois de mai avec +2,6% sur un an (en ligne avec les attentes) contre 2,4% en avril. Les taux annuels d'inflation les plus bas ont été observés en Finlande (0,4%) ou en Italie (0,8%) tandis que la Belgique affiche un des plus élevés (4,9%). En France, l'inflation sur un an en mai est à +2,6% également en hausse par rapport au mois précédent (2,4%). En termes d'activité en zone euro, le PMI Manufacturier surprend à la baisse avec 45,6 contre 47,3 le mois précédent et alors que les prévisions tablaient sur 47,4. Bien qu'en territoire négatif, l'indice montrait des signes d'amélioration qui se sont affaiblis sur le mois de juin, accentuant les préoccupations économiques. L'indice PMI pour le secteur des services diminue également passant à 52,6 contre 53,2 le mois précédent et inférieur aux prévisions (53,4). Ces baisses sont principalement liées à la baisse de la demande et une réduction de la production. Christine Lagarde a dans ce cadre décidé d'initier la première baisse des taux directeurs de 25 points de base (pbs),

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

une décision largement anticipée par les marchés. Suite à cette première baisse de taux qui intervient avant la Fed, les marchés estiment qu'il y aura deux nouvelles baisses de taux d'ici la fin de l'année, la première pouvant intervenir dès septembre. Le défi reste le même pour les prochaines réductions de taux, trouver le moment approprié pour assouplir davantage la politique monétaire et ne pas entraver les efforts constatés sur l'inflation. Le mois de juin a également été marqué par la dissolution surprise de l'Assemblée Nationale en France, une décision intervenant dans le prolongement des élections européennes et qui a influé sur les marchés de taux de la zone euro, notamment avec un écartement marqué du différentiel de taux entre le 10 ans allemand et français (+32pbs sur le mois). Outre-Atlantique, l'inflation reste également une préoccupation majeure bien que cette dernière montre des signes de ralentissement passant à +3.3% sur un an en mai contre +3.4% le mois précédent. La Fed a ainsi revu à la hausse ses prévisions pour l'année 2024 à +2.6% contre +2.4% en mars dernier. L'inflation sous-jacente est également encourageante passant de +3.6% à +3.4% sur un an contre +3.5% prévu. En termes d'activité, le PMI Manufacturier ressort à 51.7 en juin, en hausse par rapport au mois précédent (51.3) et plus élevé que prévu (51.0). De même pour le secteur des services qui affiche un indice à 55.1 contre 54.8 le mois précédent et 53.4 prévu. La politique monétaire restrictive de la Fed continue de montrer des effets tangibles sur l'inflation mais ne permet pas à Jerome Powell d'initier la baisse des taux. En effet, lors du dernier FOMC, J. Powell a maintenu les taux inchangés les laissant dans la fourchette 5.25%-5.50%. Il estime que les progrès réalisés ne sont pas suffisamment ancrés et souhaite observer cette tendance déflationniste sur plusieurs mois avant d'amorcer une réduction des taux. Le marché anticipe désormais une seule baisse de taux d'ici la fin de l'année contre trois en mars dernier. En termes d'évolution des taux souverains, on observe une baisse des taux 10 ans aux Etats-Unis (-10pbs à 4.40%) et en Allemagne (-17pbs à 2.49%) tandis que les taux français et italiens ont pris des trajectoires différentes et sont respectivement en hausse de +15pbs à 3.29% et +10pbs à 4.07%. Le marché du crédit Euro Investment Grade a pâti de cet environnement teinté d'incertitudes et doit sa performance totale positive (+0.71%) à la baisse des taux souverains alors que la prime moyenne s'est écartée de +13pbs à 121pbs contre souverain - un écartement qui tient essentiellement à l'écartement du swap spread (+9pbs à 40pbs sur le mois). Cet élargissement a été influencé par les inquiétudes entourant les élections françaises qui ont affecté les émetteurs d'entreprise et accru la volatilité du marché. La prime des émetteurs français du crédit Euro Investment Grade s'est ainsi davantage écartée (environ +17pbs), de même que les banques de façon générale (+14pbs vs +7pbs pour les Industrielles, mais +21pbs pour les banques françaises). Si les actifs plus risqués et haut bêta ont fini en performance total positive sur le mois, ils ont logiquement sous-performé les actifs plus sûrs du fait d'écartements de primes plus prononcés (+18pbs à 348pbs pour le High Yield, +18pbs à 163pbs pour les LT2). L'activité sur marché primaire a quant à elle été fluctuante au cours du mois, soutenue en début de mois et en net retrait sur la deuxième partie alors que les incertitudes politiques et la réunion des banques centrales occupaient les esprits : avec 42.3Mds€ émis sur l'Investment Grade, le mois de juin est le plus calme depuis le début d'année. Les niveaux de swap €ESTR baissent avec -7 bps pour le swap 3 mois à 3.63% et -17 bps pour le swap 1 an à 3.33%. Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les banques françaises émettent en moyenne à €ESTR +8 bps pour le 3 mois et à €ESTR +26 bps pour 1 an. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est stable à 12% de l'actif. L'exposition au crédit est en hausse avec un sensibilité crédit à 1.60. La sensibilité au taux est à 0.68. Le portefeuille conserve une qualité de crédit solide avec une notion moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence.

Juillet 2024

Le mois de juillet a été rythmé par une situation économique variée entre la Zone Euro et les Etats-Unis, avec une détérioration de la conjoncture de l'activité en Zone Euro et une pression sur l'emploi aux Etats-Unis. Du côté de l'activité en zone euro, l'indice PMI est stable à 45.8 en juillet dans un contexte de détérioration de la conjoncture du secteur manufacturier. La production a ralenti, pour atteindre son niveau le plus faible depuis sept mois. En France, l'indice PMI s'est contracté plus que prévu pour s'établir à 44.0 contre 45.4 en juin, résultant d'un nombre de commandes plus faible que prévu. Même constat pour l'Allemagne qui a vu le ralentissement de son secteur manufacturier s'aggraver en juillet pour s'établir à 43.2 en juillet. L'indice PMI pour le secteur des services est ressorti plus faible que le mois précédent à 51.9, défiant les estimations à 53.0. Du côté de la BCE, Christine Lagarde a réitéré au début de mois que les décisions de la banque centrale concernant les taux d'intérêt dépendraient des données et qu'il n'y avait pas de trajectoire de taux particulière. Malgré ces déclarations et les données plus mauvaises que prévu, le marché anticipe toujours une baisse des taux lors de la réunion de septembre. L'activité américaine a légèrement accéléré sur le mois de juin, le PMI manufacturier est ressorti à 51.6 contre 51.3. Cette croissance résulte d'une augmentation des commandes, ainsi que de la production, pour le deuxième mois de suite. Du côté de l'emploi, les chiffres du chômage

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

inquiètent la FED, avec un taux en augmentation à 4.3% en juillet, contre 4.1% attendu. Lors du dernier FOMC, Jerome Powell a maintenu les taux inchangés les laissant dans la fourchette 5.25%-5.50%. Il a indiqué que la préoccupation de la FED n'était plus uniquement l'inflation, mais également le plein-emploi, deuxième aspect de son mandat. Dans le communiqué du dernier FOMC, il précise que « le taux de chômage a augmenté, mais que ce dernier restait bas ». Le ralentissement de l'inflation et les risques pesant sur l'emploi favorise le scénario d'une baisse des taux en septembre. Le marché anticipe désormais trois baisses de taux d'ici la fin de l'année contre une le mois dernier. Le mois de juillet a été également marqué par le second tour des élections législatives en France. Le résultat de ces élections n'a laissé apparaître aucune majorité à l'Assemblée nationale. Impacté par le résultat des élections législatives et par l'anticipation d'une baisse des taux en septembre, le taux à 10 ans français ressort fin juillet à 3.01%, soit une baisse de 28 points de base (pdb) par rapport au mois précédent. Sur une dynamique similaire, concernant l'évolution des taux souverains, le taux 10 ans bund ressort à 2.30% (-19pdb), les taux 10 ans italien et espagnol ressortent à respectivement 3.65% (-32 pdb) et 3.12% (-27 pdb). Aux États-Unis, on observe une baisse des taux avec le taux à 10 ans américain qui termine le mois de juin à 4.10%, soit -30 pdb par rapport au mois précédent. Sur l'évolution des prix, en zone euro, l'inflation a connu un léger rebond à 2.6% sur un an contre 2.5% le mois précédent, en partie dû à une progression des tarifs de l'énergie. Concernant l'inflation sous-jacente, celle-ci est restée stable en juillet à +2.9% sur un an. Les chiffres d'inflation du mois de juillet marquent ainsi un recul dans les efforts de désinflation de la zone euro. Outre-Atlantique, les Etats Unis connaissent une dynamique différente avec une inflation plus faible que prévu, à 3% en juin contre 3.3% au mois de mai. De même, l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, a augmenté plus faiblement à 3.3% sur un an en juin contre 3.4% au mois de mai. Dans ce contexte, l'anticipation d'inflation en zone euro à 10 ans sur le bund€ 10 ans a baissé de 2.00% fin juin à 1.90% fin juillet. Aux Etats-Unis, l'anticipation d'inflation à 10 ans sur le TIPS 10 ans est en repli de 2.29% à 2.23% fin juillet. Le pétrole WTI est en baisse sur juillet de 80.6\$ à 78\$ le baril fin juillet. L'or est en progression sur le mois de 2386 \$ à 2473 \$. Enfin, le dollar se déprécie sur le mois de 1.071 à 1.083 contre euro. Le marché du crédit Euro Investment Grade a réalisé un troisième mois consécutif de performance positive avec une performance totale de +1,72%, aidé principalement par la baisse des taux mais aussi par la contraction des marges de crédit de 7 bps en moyenne. Le marché primaire a été relativement calme en juillet en raison de la période des publications des résultats des entreprises et de la période estivale. Le total des émissions d'obligations en euro pour le mois a été d'environ 30 milliards d'euros (vs 44 mds€ pour juin) dont 18 milliards sur les financières et 12 milliards sur les entreprises. La demande est restée soutenue avec des carnets d'ordres sursouscrit en moyenne à 3,5 fois et des primes d'émissions plus serrées entre 2 et 5 bps. Les niveaux de swap €STR baissent avec -8 bps pour le swap 3 mois à 3.55% et -27 bps pour le swap 1 an à 3.06%. Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les banques françaises émettent en moyenne à €STR +10 bps pour le 3 mois et à €STR +27 bps pour 1 an. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 27% de l'actif Nous maintenons la sensibilité au crédit à 0,93 Nous avons une sensibilité au taux à 0,40 La qualité de crédit du portefeuille est solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Août 2024

Le mois d'août a débuté avec une forte volatilité des marchés suite aux publications de données d'activité aux US. Le marché du travail montre des signes de faiblesse, le taux de chômage a largement augmenté (4.3%) faisant passer le nombre de demandeurs d'emploi à 7.2 millions alors que le nombre de création d'emplois a baissé passant de 179 000 à 114 000 contre 185 000 prévus. Le PMI Manufacturier ressort à 48 en baisse par rapport au mois précédent (49.6) et plus bas que prévus (49.5). Plus encourageant concernant le secteur des services avec un indice à 55.2 contre 55 le mois précédent et supérieur aux prévisions (54). Du côté de la zone euro, le PMI Manufacturier baisse à 45.6 contre 45.8 le mois précédent. L'indice, en territoire négatif, avait montré des signes d'amélioration au deuxième trimestre, mais semble stagner à nouveau. Les deux plus grandes économies de la zone euro, l'Allemagne et la France intensifient cette tendance négative. A contrario, l'indice PMI pour le secteur des services augmente à 53.3 contre 51.9 le mois précédent et supérieur aux prévisions (51.7) porté en partie par la France. Cette dernière atteint 55 largement supérieur au mois précédent (50.1) et aux prévisions (50.2). Les prestataires de services français ont largement profité des Jeux Olympiques tenus à Paris durant le mois d'août. Le caractère ponctuel de cette hausse permet notamment au PMI Composite Global d'être en hausse avec 52.7 contre 49.1 le mois précédent. En Zone Euro, l'inflation est en baisse sur le mois d'août à +2.2% sur un an (en ligne avec les attentes) contre 2.6% le mois précédent. Cette baisse est principalement liée à la chute des prix de l'énergie de l'ordre de 3%. L'Allemagne et la France ont joué un rôle important dans la baisse globale de l'inflation contrairement à la Belgique. Outre-Atlantique,

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

l'inflation baisse légèrement passant de 3% à 2.9%. L'évolution de l'inflation sous-jacente, excluant les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, est également encourageante (+3.2%). Du côté des banques centrales, les dernières données publiées devraient conforter la BCE dans leur idée de baisser à nouveau les taux lors de la prochaine réunion du 12 septembre. Les marchés estiment qu'il y aura deux baisses de taux supplémentaires d'ici la fin de l'année et jusqu'à 6 baisses d'ici juillet 2025. Aux US, le ralentissement de l'inflation et l'augmentation plus importante que prévu du chômage devrait pousser la FED sur la voie d'une baisse de taux. D'autant plus que le symposium de Jackson Hole s'est tenu cet été avec un message clair de Jerome Powell « Le temps est venu pour un ajustement de la politique monétaire ». Les marchés prévoient désormais jusqu'à 4 baisses de 25 pdb d'ici la fin de l'année, nous serons fixés lors du prochain FOMC qui aura lieu le 17-18 septembre. Dans ce contexte, les taux d'intérêt réagissent différemment des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, on observe une baisse des taux avec le taux à 10 ans américain qui termine le mois d'août à 3.90%, soit -13 pdb par rapport au mois précédent. Les taux courts baissent également avec le taux à 2 ans américain à 3.92% (-34 pdb). En Zone Euro, les taux à 10 ans sont restés relativement stables ou en légères hausses avec le Bund allemand qui finit le mois au même niveau que le mois précédent (2.30%). Le taux 10 ans français termine à 3.02% (+2bp) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.70% (+5 pdb) et 3.13% (+2 pdb). Concernant les taux courts, on observe une baisse plus significative avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2.38% (-14 pdb) et le taux français à 2.61% (-14 pdb). Les niveaux de swap €STR baissent avec -13 bps pour le swap 3 mois à 3.42% et -20 bps pour le swap 1 an à 2.86%. Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les banques françaises émettent en moyenne à €STR +10 bps pour le 3 mois et à €STR +27 bps pour 1 an. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 23% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité au crédit à 0,90. Nous avons une sensibilité au taux à 0,32. La qualité de crédit du portefeuille est solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence

Septembre 2024

Ce mois-ci en zone euro, l'inflation a continué de ralentir sur le mois de septembre avec +1.8% sur an, contre 2.2% le mois précédent. Cette baisse s'explique par le repli des prix de l'énergie, en particulier ceux des produits pétroliers. La France et l'Espagne ont été les moteurs de ce ralentissement de l'inflation. En France l'inflation s'est établie à 1.2% sur an, contre 1.8% en août. De son côté l'Espagne a vu l'inflation ralentir à 1.5% sur un an contre 2.3% le mois précédent. Enfin, l'inflation en Allemagne s'est stabilisée à 1.9% sur un an, en ligne avec les prévisions. Du côté de l'activité, sous l'effet d'une stagnation de l'industrie des services et de l'intensification du ralentissement de l'industrie manufacturière, l'activité économique s'est contractée dans la zone euro. L'indice PMI est tombé à 48.9, contre 51 en août. L'indice PMI pour le secteur des services est ressorti plus faible que le mois précédent à 50.5, défiant les estimations à 52.1. Concernant l'activité manufacturière, le déclin s'est poursuivi pour s'établir à 44.8 en septembre contre 45.8 le mois précédent. Ce déclin s'explique en partie par le ralentissement de l'activité économique en Allemagne, où l'indice PMI manufacturier s'est établi à 40.3. Sur le volet de la politique monétaire, la BCE a, comme attendu, décidé de baisser ses taux de 25bps au regard du ralentissement de l'inflation. La dynamique de l'économie de la zone euro, avec un ralentissement de l'inflation, favorise le scénario d'une autre baisse des taux de la BCE lors du meeting du 17 octobre. Les marchés s'attendent à deux baisses des taux d'ici la fin de l'année. Outre-Atlantique, les Etats Unis connaissent une dynamique similaire avec une inflation plus faible que prévu, à 2.2% en août sur un an contre 2.5% au mois de juillet. A contrario, l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix volatils de l'alimentation et de l'énergie, a rebondi en août à 2.7% sur un an contre 2.6% au mois de juillet. L'activité économique américaine a intensifié sa contraction, avec un indice PMI manufacturier tombé à 47, contre 47,9 le mois précédent, en raison d'une baisse de la demande. Du côté de l'emploi, les chiffres du chômage continuent d'inquiéter la Fed, les données sur le nombre de nouvelles offres d'emploi sont en net recul, 7.673M contre 7.910M le mois précédent. Lors du dernier FOMC, la Fed a annoncé baisser les taux de 50bps, abaissant la fourchette de taux à 4.75%/5.00%. Jerome Powell a souligné que l'attention du comité se déplaçait vers le chômage, qui présente des chiffres préoccupants, afin de soutenir le plein emploi. Dans ce contexte, les taux réagissent de façon similaire des deux côtés de l'Atlantique. Aux États-Unis, on observe une baisse des taux avec le taux à 10 ans qui termine le mois d'août à 3.78%, soit -12pbs par rapport au mois précédent. Les taux courts baissent également avec le taux à 2 ans à 3.65% (-27pbs). En Zone Euro, les taux à 10 ans ont également baissé avec le Bund allemand qui finit le mois à 2.14% (-16pbs). Le taux 10 ans français termine à 2.92% (-10pbs) et les taux italien et espagnol ressortent à respectivement 3.46% (-24pbs) et 2.93% (-20pbs). Concernant les taux courts, on observe une baisse plus significative avec le taux à 2 ans allemand qui finit le mois à 2.07% (-30pbs). Le marché du crédit Euro Investment est ainsi allé à l'écartement

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

en début de mois avant de revenir vers son niveau initial. Les primes de crédit ont culminé à 123pbs sur fond d'inquiétudes concernant la croissance aux États-Unis et en Europe et d'un sentiment négatif dans le secteur automobile, avant de redescendre à 117pbs. L'annonce de diverses mesures d'assouplissement monétaire en Chine et les indices que des mesures de relance budgétaire pourraient suivre ont ensuite accompagné un léger mouvement positif pour les primes en fin de mois. La prime moyenne du marché du crédit Euro Investment Grade est restée ainsi quasiment stable sur l'ensemble du mois, en hausse de +1pb à 109pbs. La performance du crédit provient ainsi essentiellement de la nette baisse des taux (+1.23% de performance totale mais seulement +0.08% de surperformance par rapport aux titres souverains de duration équivalente). Les actifs à bête élevé tels que les subordonnées ont performé en ligne avec les actifs les plus sûrs tandis que le High Yield BB a légèrement sous-performé (écartement de +17pbs à 234pbs). Les AT1 bancaires ont surperformé le reste du marché avec une performance totale de +1.33% sur la période. Au sein des subordonnées et du segment BB, le secteur immobilier finit quant à lui en tête en termes de performance (resserrement de -45pbs à 384pbs sur le segment BB). Sur le plan sectoriel, l'industrie automobile a subi une forte pression avec des avertissements sur les bénéfices de plusieurs constructeurs automobiles (BMW, Volkswagen, Stellantis) et les primes du secteur se sont nettement écartées par rapport au reste du marché (+19pbs à 123pbs sur le secteur Automobile Investment Grade). L'écartement sur le secteur est d'autant plus sensible sur les subordonnées (+42pbs à 316pbs) et le segment BB (+64pbs à 261pbs). S'agissant enfin du marché primaire, le mois de septembre a été marqué par une activité record, avec 75Mds€ émis, soit 624Mds€ depuis le début d'année, le plus haut niveau jamais atteint à ce stade de l'année et déjà supérieur à la dernière meilleure année en 2020. L'activité du marché devrait toutefois ralentir en octobre avec le début de la saison des bénéfices du troisième trimestre. Les niveaux de swap €STR baissent avec -22 bps pour le swap 3 mois à 3.20% et -40 bps pour le swap 1 an à 2.46%. Sur le marché monétaire, tandis que les marges de crédit des émetteurs bancaires sont stables. Les banques françaises émettent en moyenne à €STR +10 bps pour le 3 mois et à €STR +27 bps pour 1 an. Bilan des positions du mois : La part des liquidités incluant les OPCVM monétaire est en hausse à 23% de l'actif. Nous maintenons la sensibilité au crédit à 0,91. Nous remontons la sensibilité au taux à 0,47. La qualité de crédit du portefeuille est solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C contre D pour l'indice de référence.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR OBLIG 12 MOIS et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Oblig 12 Mois - I en devise EUR : 5,36% / 3,98% avec une Tracking Error de 0,53%
- Part CPR Oblig 12 Mois - P en devise EUR : 5,02% / 3,98% avec une Tracking Error de 0,53%
- Part CPR Oblig 12 Mois - R en devise EUR : 5,32% / 3,98% avec une Tracking Error de 0,54%
- Part CPR Oblig 12 Mois - S en devise EUR : 5,40% / 3,98% avec une Tracking Error de 0,46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR CLIM ULTRA SHORT TERM BD I EUR ACC	24 000 000,00	931 140,00
CPR OBLIG 6 MOIS PART I		23 961 048,85
MITS UF 3.273 09-24		12 000 000,00
SECURIT 1.125% 20-02-24 EMTN		11 030 000,00
CAIXABANK 1.0% 25-06-24 EMTN		10 700 000,00
AYVENS 3.875% 24-01-28	7 630 915,47	2 648 627,17
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24		10 273 788,51
BANKINTER 0.875% 05-03-24		9 200 000,00
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23		9 000 000,00
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17-04-29	8 582 198,00	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/09/2024
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	
Frais de gestion variables acquis	338 193,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,04
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	5 225,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	
Frais de gestion variables acquis	7 801,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,05
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	565,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	
Frais de gestion variables acquis	56,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,02
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	0,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	
Frais de gestion variables acquis	213 302,50
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,11
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 44 999 805,30**

o Prêts de titres :

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions : 44 999 805,30

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 383 573 100,00**

o Change à terme :

o Future : 133 073 100,00

o Options :

o Swap : 250 500 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	44 997 654,06
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	44 997 654,06
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	2 000 000,00
Total	2 000 000,00

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	2 218 023,23
. Autres revenus	
Total des revenus	2 218 023,23
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant					
% de l'Actif Net (*)					

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				44 999 805,30	
% de l'Actif Net				4,23	

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

ITALY BUONI ORDINARI DEL TESORO BOT ITALIE				44 997 654,06	
---	--	--	--	---------------	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID ESPAGNE				44 999 805,30	
---	--	--	--	---------------	--

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN				44 997 654,06	
- Cash					
Rating					

Monnaie de la garantie					
Euro				44 997 654,06	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				44 999 805,30	
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres				44 997 654,06	
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC				2 218 023,23	
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC				-7 918,08	
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.
Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

▪ **Modifications substantielles** : Sans objet sur l'exercice.

▪ **Autres modifications** :

Depuis le **2 novembre 2023**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée afin de corriger une incohérence dans l'objectif de gestion des parts P, S et R au regard des frais appliqués.

Aussi, l' « **objectif de gestion** » de votre fonds consiste à réaliser une performance annualisée :

- ✓ Part P (FR0010304089) : supérieure à l'indice €STR
- ✓ Part S (FR0013224656) : supérieure à l'indice €STR + 0,60 %
- ✓ Part R (FR0013294675) : supérieure à l'indice €STR + 0,25 %

Depuis le **8 mars 2024**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée suite à l'engagement pris par CPR Asset Management, société de gestion de votre FCP, lors de la labellisation de votre fonds.

En effet, CPR Asset Management s'est engagée, conformément aux recommandations de l'Association française de normalisation pour le label ISR France, à améliorer les indicateurs extra-financiers suivants sur votre FCP par rapport à son indice¹ :

- ✓ l'intensité carbone² ;
- ✓ le pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise³

Depuis le **1^{er} mai 2024**, la documentation juridique de votre FCP intègre les **évolutions de la structure tarifaire** réglementaire (positions-recommandations AMF 2011-05 et 2011-19).

En octobre 2022, l'AMF a fait évoluer les dispositions de sa doctrine DOC-2011-05 relative aux frais de gestion en intégrant la possibilité d'opter, sur les fonds de droit français, pour un prélèvement des frais de fonctionnement et autres services sur la base d'un forfait.

Aussi, dans un souci de transparence, CPR Asset Management a décidé de modifier la présentation des frais dans les prospectus des fonds ouverts de droit français d'une part en distinguant les « **frais de gestion financière** » des « **frais de fonctionnement et autres services** » (rubriques P1 et P2) et d'autre part en introduisant la facturation de ces derniers sur une base forfaitaire.

Ces frais sont présentés en deux blocs distincts : les « **frais de gestion financière** » (P1) et les « **frais de fonctionnement et autres services** » (P2). En outre, les frais et coûts composant la rubrique « P2 » seront listés dans les prospectus des Fonds.

Cette évolution est sans conséquence sur le niveau global des frais, la somme des « **frais de gestion financière** » maximum (P1), des « **frais de fonctionnement et autres services** » au forfait (P2) et des « **frais de gestion indirects** » maximum (P3) étant soit identique soit en baisse.

¹ Pour rappel, l'indicateur extra-financier du Fonds est l'Indice ICE Bofa 1-3 Year Global Corporate Index

² Taux de couverture minimum de cet indicateur : 90%

³ Taux de couverture minimum de cet indicateur : 70%

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.

Niveau de levier indicatif : 34,97%.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (127 bénéficiaires⁴) s'est élevé à 17 174 897 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 831 271 euros, soit 63% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 6 343 625 euros, soit 37% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 710 027 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 bénéficiaires) et 3 312 029 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (8 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinaires issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans

⁴ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciaux ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciens et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* Gestion active : hors OPC indiciens et ETF contraints par leur indice de référence.

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR OBLIG 12 MOIS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
CPR Asset Management
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP CPR OBLIG 12 MOIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR OBLIG 12 MOIS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 7 avril 2025

Paris La Défense, le 7 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Comptes annuels

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	903 669 980,42
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	903 669 980,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	101 170 154,65
OPCVM	101 170 154,65
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	4 070 222,35
Opérations temporaires sur titres (H)	45 004 142,78
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	1 053 914 500,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 299 157,70
Comptes financiers	14 935 490,44
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	16 234 648,14
Total de l'actif I+II	1 070 149 148,34

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	1 010 448 083,93
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	54 141 349,18
Résultat net de l'exercice	
Capitaux propres I	1 064 589 433,11
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 064 589 433,11
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	2 479 106,86
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	2 479 106,86
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 080 608,09
Concours bancaires	0,28
Sous-total autres passifs IV	3 080 608,37
Total Passifs : I+II+III+IV	1 070 149 148,34

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	19 522 514,95
Produits sur titres de créances	103 125,00
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	17 782 979,65
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 218 023,23
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	673 163,05
Sous-total produits sur opérations financières	40 299 805,88
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	-109 388,89
Charges sur opérations temporaires sur titres	-7 918,08
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-523 939,09
Sous-total charges sur opérations financières	-641 246,06
Total revenus financiers nets (A)	39 658 559,82
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 857 641,67
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-2 857 641,67
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	36 800 918,15
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-2 691 535,30
Sous-total revenus nets I = (C+D)	34 109 382,85
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-2 085 174,17
Frais de transactions externes et frais de cession	-91 338,18
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-2 176 512,35
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	7 995,80
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-2 168 516,55

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	23 592 524,00
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-116,26
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	23 592 407,74
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 391 924,86
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	22 200 482,88
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	54 141 349,18

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Annexes aux comptes annuels

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

le FCP a pour objectif de réaliser, grâce à un portefeuille d'obligations et autres produits monétaires de la zone OCDE, une performance annualisée supérieure à l'indice €STR pour la part P, supérieure à l'indice €STR + 0,30% pour la part I, supérieure à l'indice €STR + 0,60% pour la part S, supérieur à l'indice €STR + 0,25% pour la part R sur la période de placement recommandée (12 mois).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022	28/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	1 656 140 429,14	1 979 170 370,84	1 591 027 300,11	1 122 461 272,59	1 064 589 433,11
Part CPR OBLIG 12 MOIS I en EUR					
Actif net	1 312 443 911,05	1 615 099 555,16	1 228 119 818,68	968 851 187,61	848 397 273,54
Nombre de titres	12 412,681	15 233,825	11 831,118	9 007,581	7 486,712
Valeur liquidative unitaire	105 734,12	106 020,61	103 804,20	107 559,53	113 320,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-928,94	138,75	369,17	-1 615,58	-230,82
Capitalisation unitaire sur revenu	101,58	16,59	326,14	2 130,65	3 628,53
Part CPR OBLIG 12 MOIS P en EUR					
Actif net	202 776 261,39	180 825 181,15	257 998 181,93	12 525 103,34	15 994 903,13
Nombre de titres	892 421,554	794 778,096	1 160 499,253	54 528,931	66 309,365
Valeur liquidative unitaire	227,22	227,51	222,31	229,69	241,21
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,99	0,29	0,79	-3,45	-0,49
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,23	-0,28	0,24	3,92	6,97
Part CPR OBLIG 12 MOIS R en EUR					
Actif net	433 050,37	404 291,59	370 748,13	107 202,91	266 661,18
Nombre de titres	4 378,527	4 078,132	3 821,527	1 066,960	2 520,072
Valeur liquidative unitaire	98,90	99,13	97,01	100,47	105,81
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,86	0,12	0,34	-1,50	-0,21
Capitalisation unitaire sur revenu	0,03	-0,01	0,25	1,94	3,34
Part CPR OBLIG 12 MOIS S en EUR					
Actif net	140 487 206,33	182 841 342,94	104 538 551,37	140 977 778,73	199 930 595,26
Nombre de titres	140 924,655	182 787,143	106 632,489	138 642,106	186 553,930
Valeur liquidative unitaire	996,89	1 000,29	980,36	1 016,84	1 071,70
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-8,75	1,30	3,48	-15,24	-2,18
Capitalisation unitaire sur revenu	1,95	0,85	4,06	21,15	34,69

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013294675 - Part CPR OBLIG 12 MOIS R : Taux de frais maximum de 0,35% TTC

FR0013224656 - Part CPR OBLIG 12 MOIS S : Taux de frais maximum de 0,05% TTC

FR0010304089 - Part CPR OBLIG 12 MOIS P : Taux de frais maximum de 0,60% TTC

FR0010934042 - Part CPR OBLIG 12 MOIS I : Taux de frais maximum de 0,30% TTC

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Les frais de fonctionnement et autres services sont : pour les parts P et R 0,07% TTC de l'actif net et pour les parts I et S 0,05% TTC de l'actif net

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de €STR + 0,60% pour la part P, €STR + 0,30% pour la part I, €STR pour la part S, €STR + 0,35% pour la part R.

Ainsi, à compter du 01/10/2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/09/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	1 122 461 272,59
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	253 945 980,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-370 034 633,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	36 800 918,15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-2 176 512,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	23 592 407,74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 064 589 433,11

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 795,198	196 562 669,28
Parts rachetées durant l'exercice	-3 316,067	-364 974 654,53
Solde net des souscriptions/rachats	-1 520,869	-168 411 985,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 486,712	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P		
Parts souscrites durant l'exercice	28 262,598	6 682 355,45
Parts rachetées durant l'exercice	-16 482,164	-3 901 963,35
Solde net des souscriptions/rachats	11 780,434	2 780 392,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	66 309,365	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 010,000	207 543,30
Parts rachetées durant l'exercice	-556,888	-58 015,17
Solde net des souscriptions/rachats	1 453,112	149 528,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 520,072	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S		
Parts souscrites durant l'exercice	48 988,735	50 493 411,97
Parts rachetées durant l'exercice	-1 076,911	-1 099 999,97
Solde net des souscriptions/rachats	47 911,824	49 393 412,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	186 553,930	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CPR OBLIG 12 MOIS I FR0010934042	Capitalisation	Capitalisation	EUR	848 397 273,54	7 486,712	113 320,41
CPR OBLIG 12 MOIS P FR0010304089	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 994 903,13	66 309,365	241,21
CPR OBLIG 12 MOIS R FR0013294675	Capitalisation	Capitalisation	EUR	266 661,18	2 520,072	105,81
CPR OBLIG 12 MOIS S FR0013224656	Capitalisation	Capitalisation	EUR	199 930 595,26	186 553,930	1 071,70

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	903 669,98	826 119,48	77 550,50		
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres	45 004,14		45 004,14		
Comptes financiers	14 935,49				14 935,49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA	-133 073,10			
Options	NA				
Swaps	NA	-250 500,00	250 500,00		
Autres instruments financiers	NA				
Total		442 546,38	373 054,64		14 935,49

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (+/-)]3 - 6 mois] (+/-)]6 - 12 mois] (+/-)]1 - 3 ans] (+/-)]3 - 5 ans] (+/-)]5 - 10 ans] (+/-)	>10 ans (*) (+/-)
Actif							
Dépôts							
Obligations	34 229,25	43 004,95	81 014,53	561 424,46	183 996,78		
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres	45 004,14						
Comptes financiers	14 935,49						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures				-93 456,60	-39 616,50		
Options							
Swaps	159 000,01	63 500,00	-30 000,00	-192 500,00			
Autres instruments							
Total	253 168,89	106 504,95	51 014,53	275 467,86	144 380,28		

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 NOK +/-	Devise 4 SEK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	2,48	0,79	0,01		
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	2,48	0,79	0,01		

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit (*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées	894 445,40	4 321,38	4 903,10
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net	894 445,40	4 321,38	4 903,10

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	2 097,38	
CREDIT AGRICOLE CIB	1 015,10	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	45 004,14	
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	260,00	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	1 237,66	
BNP PARIBAS FRANCE	283,70	
Dettes		
Collatéral espèces	2 000,00	

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Crédances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Crédances		
	Dépôts de garantie en espèces	1 039 157,70
	Collatéraux	260 000,00
Total des créances		1 299 157,70
Dettes		
	Frais de gestion fixe	449 108,67
	Frais de gestion variable	565 145,70
	Collatéraux	2 000 000,00
	Autres dettes	66 353,72
Total des dettes		3 080 608,09
Total des créances et des dettes		-1 781 450,39

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 027 322,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	338 193,78
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	5 225,72
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	76 352,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Frais de gestion variables provisionnés	7 801,67
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,05
Frais de gestion variables acquis	565,56
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	567,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,28
Frais de gestion variables provisionnés	56,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

	30/09/2024
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	187 344,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	213 302,50
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données	
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	44 997 654,06
Titres empruntés	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			24 650 613,73
	XS1751004232	BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	7 208 397,58
	XS2575952697	BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	5 940 877,17
	FR00140098S7	CA 1.0% 18-09-25 EMTN	982 574,18
	XS1538284230	CASA LONDON 1.875% 20-12-26	4 971 569,70
	XS1201001572	SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	5 547 195,10
TCN			
OPC			101 170 154,65
	LU2685405552	CPR CLIM ULTRA SHORT TERM BD I EUR ACC	23 952 390,00
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	72 453 490,00
	FR0013215803	CPR OBLIG 6 MOIS PART I	4 764 274,65
Instruments financiers à terme			56 500 000,00
	SWP024597501	E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000,00
	SWP024844201	E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000,00
	SWP026734401	OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000,00
Total des titres du groupe			182 320 768,38

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	34 109 382,85
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	34 109 382,85
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	34 109 382,85

Part CPR OBLIG 12 MOIS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	27 165 774,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	27 165 774,84
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	27 165 774,84
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	27 165 774,84
Total	27 165 774,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Part CPR OBLIG 12 MOIS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	462 281,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	462 281,07
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	462 281,07
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	462 281,07
Total	462 281,07
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

Part CPR OBLIG 12 MOIS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	8 438,03
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	8 438,03
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	8 438,03
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	8 438,03
Total	8 438,03
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Part CPR OBLIG 12 MOIS S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	6 472 888,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	6 472 888,91
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	6 472 888,91
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	6 472 888,91
Total	6 472 888,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-2 168 516,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-2 168 516,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-2 168 516,55

Part CPR OBLIG 12 MOIS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 728 150,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 728 150,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 728 150,40
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 728 150,40
Total	-1 728 150,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Part CPR OBLIG 12 MOIS P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-32 605,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-32 605,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-32 605,96
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-32 605,96
Total	-32 605,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

Part CPR OBLIG 12 MOIS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-543,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-543,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-543,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-543,16
Total	-543,16
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Part CPR OBLIG 12 MOIS S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-407 217,03
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-407 217,03
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-407 217,03
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-407 217,03
Total	-407 217,03
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			903 669 980,42	84,88
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			903 669 980,42	84,88
Automobiles			10 197 919,55	0,96
General Motors Financial Co Inc 3.9% 12-01-28	EUR	1 700 000	1 781 400,07	0,17
VOLKSWAGEN LEASING 3.625% 11-10-26	EUR	3 700 000	3 829 510,20	0,36
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	4 400 000	4 587 009,28	0,43
Banques commerciales			428 692 108,59	40,25
BANCO BPM 1.75% 28-01-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 030 144,63	0,47
BANCO DE BADELL 1.125% 11-03-27	EUR	3 000 000	2 946 861,63	0,28
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	2 000 000	2 006 044,45	0,19
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 054 266,51	0,29
BARCLAYS E3R+0.8% 08-05-28	EUR	3 550 000	3 581 003,42	0,34
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 946 493,01	0,93
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	4 500 000	4 603 017,41	0,43
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	5 600 000	5 718 326,93	0,54
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 698 526,56	0,25
BELFIUS SANV 0.01% 15-10-25	EUR	4 600 000	4 474 019,35	0,42
BELFIUS SANV 1.0% 26-10-24	EUR	8 000 000	8 060 677,98	0,76
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	5 700 000	5 965 618,36	0,56
BELFIUS SANV E3R+0.5% 13-09-27	EUR	6 000 000	6 020 872,89	0,57
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 1.25% 26-05-27	EUR	4 000 000	3 867 003,98	0,36
BK IRELAND GROUP 0.375% 10-05-27	EUR	2 000 000	1 924 678,34	0,18
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	4 000 000	3 930 243,31	0,37
BNP PAR 0.5% 19-02-28 EMTN	EUR	10 000 000	9 440 288,59	0,89
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	14 500 000	14 126 365,06	1,29
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	3 700 000	3 691 195,65	0,35
BPCE 0.01% 14-01-27	EUR	5 400 000	5 078 940,72	0,48
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	10 000 000	9 688 037,06	0,91
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	9 800 000	9 507 148,97	0,89
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	8 000 000	7 951 863,61	0,75
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	10 900 000	10 695 446,43	1,00
BP PER BANCA 1.875% 07-07-25	EUR	2 000 000	1 989 736,14	0,19
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	9 500 000	9 316 831,70	0,88
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	9 900 000	10 407 988,76	0,98
CA 1.0% 18-09-25 EMTN	EUR	1 000 000	982 574,18	0,09
CAIXABANK 0.375% 03-02-25 EMTN	EUR	8 200 000	8 137 832,65	0,76
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 449 483,54	0,23
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	8 100 000	8 445 166,83	0,79
CAIXABANK E3R+0.6% 19-09-28	EUR	6 000 000	6 018 018,58	0,57
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	5 000 000	4 971 569,70	0,47

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.7% 12-03-27	EUR	4 500 000	4 526 748,63	0,43
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.913% 03-11-26	EUR	3 400 000	3 609 112,35	0,34
COOPERATIEVE RABOBANK UA E3R+0.57% 16-07-28	EUR	2 000 000	2 015 023,14	0,19
CRELAN 5.375% 31-10-25 EMTN	EUR	4 000 000	4 291 124,42	0,40
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	4 500 000	4 643 856,15	0,44
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	6 000 000	5 904 706,09	0,55
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	2 500 000	2 520 239,00	0,24
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	8 000 000	8 652 019,58	0,81
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 716 630,00	0,91
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	2 500 000	2 500 331,21	0,23
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	7 500 000	7 744 543,06	0,73
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 692 441,83	0,63
INTE E3R+0.6% 16-04-27	EUR	4 100 000	4 147 343,22	0,39
ISLANDSBANKI HF NEW 4.625% 27-03-28	EUR	3 230 000	3 421 959,11	0,32
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	8 000 000	7 766 991,07	0,73
KBC GROUPE 4.375% 23-11-27	EUR	7 000 000	7 471 032,32	0,70
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	1 900 000	1 940 514,97	0,18
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	3 700 000	3 890 362,36	0,37
LANDESBANK LAND BADEN WUERT E3R+0.6% 28-11-25	EUR	3 100 000	3 117 200,46	0,29
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	3 218 000	3 276 502,52	0,31
LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.7% 05-03-27	EUR	4 800 000	4 832 818,13	0,45
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	12 000 000	11 541 547,40	1,08
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	7 071 000	6 905 457,93	0,65
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	3 000 000	3 003 936,82	0,28
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 2.0% 28-04-27	EUR	3 000 000	2 968 128,69	0,28
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.5% 01-11-26	EUR	4 800 000	5 163 810,88	0,49
NATL WESTMINSTER BANK 1.375% 02-03-27	EUR	3 800 000	3 719 736,03	0,35
NATL WESTMINSTER BANK 3.625% 09-01-29	EUR	3 900 000	4 112 691,47	0,39
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	3 400 000	3 625 241,31	0,34
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	1 000 000	1 019 116,09	0,10
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	4 000 000	4 157 564,10	0,39
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	3 800 000	3 971 123,77	0,37
SG 0.25% 08-07-27 EMTN	EUR	11 000 000	10 243 893,69	0,96
SG 0.625% 02-12-27	EUR	5 000 000	4 753 443,45	0,45
SG 0.75% 25-01-27	EUR	8 500 000	8 112 641,65	0,76
SG 4.125% 02-06-27	EUR	10 000 000	10 450 325,24	0,98
SHBASS 0 1/8 11/03/26	EUR	7 300 000	6 927 380,55	0,65
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 1.75% 11-11-26	EUR	3 000 000	2 991 717,13	0,28
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	3 500 000	3 675 023,37	0,35
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 3.875% 09-05-28	EUR	5 000 000	5 278 252,66	0,50
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	10 000 000	10 272 083,51	0,96
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 01-11-27	EUR	3 000 000	3 198 210,57	0,30
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	4 200 000	4 328 521,22	0,41
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	3 600 000	3 815 478,69	0,36

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	5 000 000	5 048 995,82	0,47
Boissons			8 963 011,64	0,84
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	3 900 000	3 832 448,48	0,36
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	2 800 000	2 925 694,83	0,27
HEINEKEN NV 3.625% 15-11-27	EUR	2 100 000	2 204 868,33	0,21
Composants automobiles			10 333 899,79	0,97
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	4 490 000	4 693 031,41	0,44
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	5 641 000	5 640 868,38	0,53
Crédit à la consommation			18 535 181,01	1,74
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	2 800 000	2 790 050,76	0,26
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	3 480 000	3 831 326,50	0,36
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 812 309,30	0,45
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 719 170,39	0,35
NT CONS FIN 3.75% 17-01-29	EUR	3 200 000	3 382 324,06	0,32
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			10 007 380,54	0,94
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY AB 1.75% 07-02-25	EUR	5 000 000	5 017 781,92	0,47
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 989 598,62	0,47
Distribution spécialisée			3 254 009,96	0,31
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	3 100 000	3 254 009,96	0,31
Électricité			7 125 431,42	0,67
EDF 3.75% 05-06-27 EMTN	EUR	3 000 000	3 104 278,94	0,29
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	3 900 000	4 021 152,48	0,38
Epargne et prêts hypothécaires			10 189 491,67	0,96
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	10 200 000	10 189 491,67	0,96
Finances			4 542 737,37	0,43
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3.125% 21-01-29	EUR	4 400 000	4 542 737,37	0,43
Gaz			3 578 734,08	0,34
SNAM E3R+0.4% 15-04-26 EMTN	EUR	3 540 000	3 578 734,08	0,34
Gestion et promotion immobilière			4 903 095,34	0,46
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	4 900 000	4 903 095,34	0,46
Gestion immobilière et développement			4 355 279,72	0,41
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	4 500 000	4 355 279,72	0,41
Hôtels, restaurants et loisirs			6 020 630,05	0,57
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	6 100 000	6 020 630,05	0,57
Machines			1 980 393,34	0,19
DANAHER 2.1% 30-09-26	EUR	2 000 000	1 980 393,34	0,19
Marchés de capitaux			113 599 513,79	10,67
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	2 200 000	2 278 595,18	0,21

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	2 300 000	2 343 591,36	0,22
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	8 300 000	8 765 027,30	0,82
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR E3R+0.4% 21-05-27	EUR	4 000 000	4 021 896,40	0,38
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	7 200 000	7 208 397,58	0,68
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 16-01-28	EUR	5 600 000	5 940 877,17	0,56
BANK OF MONTREAL E3R+0.47% 12-04-27	EUR	8 000 000	8 078 427,72	0,76
BANK OF NOVA SCOTIA 3.5% 17-04-29	EUR	8 600 000	8 899 607,13	0,84
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.43% 02-05-25	EUR	4 700 000	4 741 327,34	0,45
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.53% 10-06-27	EUR	4 000 000	4 014 891,44	0,38
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 640 757,75	0,25
CITIGROUP 0.5% 08-10-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 874 403,80	0,27
CITIGROUP E3R+0.6% 14-05-28	EUR	3 700 000	3 725 037,92	0,35
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	2 200 000	2 243 646,12	0,21
MEDIOBANCABC A CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	6 000 000	6 042 972,95	0,57
MORGAN STANLEY 1.342% 23-10-26	EUR	4 000 000	3 978 127,67	0,37
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	4 000 000	4 018 052,47	0,38
NORDEA BKP 3.375% 11-06-29	EUR	4 000 000	4 135 816,23	0,39
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	7 400 000	7 504 118,02	0,70
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	10 400 000	10 410 028,44	0,97
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 547 195,10	0,52
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	4 000 000	4 186 718,70	0,39
Ordinateurs et périphériques			3 453 390,48	0,32
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	3 330 000	3 453 390,48	0,32
Papier et industrie du bois			1 848 922,50	0,17
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 800 000	1 848 922,50	0,17
Produits de soins personnels			8 861 490,12	0,83
L OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	4 000 000	4 044 841,93	0,38
L OREAL S A 3.375% 23-01-27	EUR	4 600 000	4 816 648,19	0,45
Produits domestiques			4 620 086,39	0,43
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	4 600 000	4 620 086,39	0,43
Produits pharmaceutiques			5 115 854,35	0,48
COTY 4.5% 15-05-27	EUR	2 100 000	2 172 118,60	0,20
ESSITY AB 1.625% 30-03-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 943 735,75	0,28
Produits pour l'industrie du bâtiment			12 220 697,37	1,15
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	2 450 000	2 502 870,06	0,24
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	6 000 000	5 940 011,15	0,56
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.75% 29-11-26	EUR	3 600 000	3 777 816,16	0,35
Services aux collectivités			8 095 969,26	0,76
ENGIE 0.375% 11-06-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 708 415,10	0,44
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 387 554,16	0,32

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels			1 812 349,91	0,17
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 800 000	1 812 349,91	0,17
Services clientèle divers			45 489 392,04	4,27
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	9 100 000	9 342 704,56	0,87
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 4.125% 13-04-26	EUR	7 000 000	7 228 673,05	0,68
AYVENS 3.875% 16-07-29	EUR	2 500 000	2 572 753,26	0,24
AYVENS 3.875% 24-01-28	EUR	5 000 000	5 226 096,50	0,49
AYVENS 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	5 600 000	5 952 136,41	0,56
AYVENS 4.875% 06-10-28 EMTN	EUR	5 200 000	5 756 114,47	0,54
LEASYS 3.875% 01-03-28 EMTN	EUR	1 700 000	1 770 889,31	0,17
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	3 900 000	4 029 697,80	0,38
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	3 400 000	3 610 326,68	0,34
Services de télécommunication diversifiés			5 062 517,47	0,48
ATT 1.6% 19-05-28	EUR	3 000 000	2 887 138,27	0,28
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	2 100 000	2 175 379,20	0,20
Services financiers diversifiés			140 389 305,98	13,19
BFCM 1.625% 19-01-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 981 692,01	0,47
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	14 500 000	13 870 880,44	1,32
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 08-06-26	EUR	10 000 000	9 691 253,66	0,91
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	10 000 000	10 506 883,41	0,99
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 3.75% 12-04-27	EUR	4 000 000	4 144 200,89	0,39
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH 4.75% 25-01-27	EUR	3 900 000	4 178 411,38	0,39
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.8% 26-01-26	EUR	2 000 000	2 027 315,05	0,19
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	2 000 000	1 944 858,31	0,18
FIDELITY NATL INFORMATION SERVICES 1.5% 21-05-27	EUR	2 000 000	1 948 861,32	0,18
HALEON UK CAPITAL 2.875% 18-09-28	EUR	2 900 000	2 909 733,11	0,27
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 600 000	1 681 707,19	0,16
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	3 100 000	3 155 338,76	0,30
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	3 700 000	3 638 129,75	0,34
MERCEDES BENZ INTL FINANCE BV 3.0% 10-07-27	EUR	2 600 000	2 629 690,20	0,25
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.55% 16-06-27	EUR	3 000 000	2 841 858,54	0,27
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 1.75% 25-05-25	EUR	1 000 000	997 174,81	0,09
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 4.0% 05-04-28	EUR	5 050 000	5 349 745,37	0,50
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	3 400 000	3 476 731,66	0,33
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	8 600 000	9 080 968,38	0,85
PSA BANQUE FRANCE 3.5% 19-07-27	EUR	4 900 000	4 987 144,20	0,47
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	4 300 000	4 451 933,19	0,42
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	10 870 000	10 855 453,22	1,02
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	1 800 000	1 855 456,49	0,17
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	2 900 000	3 056 184,61	0,29
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 3.75% 27-03-27	EUR	5 000 000	5 158 453,39	0,48
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.25% 16-05-28	EUR	2 700 000	2 822 610,77	0,27

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	8 500 000	8 868 222,54	0,83
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG E3R+0.78% 10-06-27	EUR	3 000 000	3 017 673,72	0,28
VOLVO TREASURY AB 3,5% 17-11-25	EUR	2 100 000	2 174 908,29	0,20
VOLVO TREASURY AB 3,875% 29-08-26	EUR	4 000 000	4 085 831,32	0,38
Services liés aux technologies de l'information			6 061 476,69	0,57
THALES SERVICES SAS 4,125% 18-10-28	EUR	5 600 000	6 061 476,69	0,57
Textiles, habillement et produits de luxe			14 359 710,00	1,35
KERING 1,25% 05-05-25 EMTN	EUR	5 100 000	5 066 892,91	0,48
KERING 3,75% 05-09-25 EMTN	EUR	4 000 000	4 035 360,61	0,38
LVMH MOET HENNESSY 3,375% 21-10-25	EUR	3 000 000	3 108 194,29	0,29
VF 4,125% 07-03-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 149 262,19	0,20
TITRES D'OPC			101 170 154,65	9,50
OPCVM			101 170 154,65	9,50
Gestion collective			101 170 154,65	9,50
CPR CLIM ULTRA SHORT TERM BD I EUR ACC	EUR	231 000	23 952 390,00	2,25
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	3 400	72 453 490,00	6,80
CPR OBLIG 6 MOIS PART I	EUR	45	4 764 274,65	0,45
TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION			44 999 805,30	4,23
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			44 999 805,30	4,23
Services aux entreprises			44 999 805,30	4,23
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 31-03-25	EUR	45 699 000	44 999 805,30	4,23
INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION			4 337,48	0,00
Total			1 049 844 277,85	98,61

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
EURO BOBL 1224	-330		-438 900,00	-39 616 500,00
EURO SCHATZ 1224	-872		-518 840,00	-93 456 600,00
Sous-total 1.			-957 740,00	-133 073 100,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000	475 676,69		10 500 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.335	12 000 000	259 016,27		12 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000	373 401,69		16 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.458	37 000 000	1 838 367,10		37 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.459	45 000 000		-283 704,00	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000	166 020,60		30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.981	100 000 000		-1 237 662,86	100 000 000,00
Sous-total 3.		3 112 482,35	-1 521 366,86	250 500 000,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		3 112 482,35	-2 479 106,86	117 426 900,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	1 049 844 277,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	633 375,49
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	17 192 388,14
Autres passifs (-)	-3 080 608,37
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	1 064 589 433,11

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	EUR	7 486,712	113 320,41
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	EUR	66 309,365	241,21
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	EUR	2 520,072	105,81
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	EUR	186 553,930	1 071,70

CPR OBLIG 12 MOIS

COMPTES ANNUELS

28/09/2023

BILAN ACTIF AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
IMMobilisations nettes	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 135 720 429,65	1 531 100 894,64
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	959 693 203,78	1 270 401 721,33
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	959 693 203,78	1 270 401 721,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	64 973 197,17
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	64 973 197,17
Titres de créances négociables	0,00	64 973 197,17
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	102 036 351,20	146 317 653,40
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	102 036 351,20	146 317 653,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	50 004 741,14	15 773 191,08
Créances représentatives de titres reçus en pension	50 004 741,14	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	15 773 191,08
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	23 986 133,53	33 635 131,66
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 708 210,00	5 142 070,00
Autres opérations	21 277 923,53	28 493 061,66
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 363 072,70	4 027 416,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 363 072,70	4 027 416,50
COMPTEs FINANCIERS	13 765 028,67	106 710 783,20
Liquidités	13 765 028,67	106 710 783,20
TOTAL DE L'ACTIF	1 151 848 531,02	1 641 839 094,34

BILAN PASSIF AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 116 976 211,94	1 580 785 125,68
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-16 855 722,64	5 658 524,55
Résultat de l'exercice (a,b)	22 340 783,29	4 583 649,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 122 461 272,59	1 591 027 300,11
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 708 210,00	21 826 758,66
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	16 532 098,58
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	16 532 098,58
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	2 708 210,00	5 294 660,08
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	2 708 210,00	5 142 070,00
Autres opérations	0,00	152 590,08
DETTES	26 679 048,16	28 985 035,31
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 679 048,16	28 985 035,31
COMPTE FINANCIERS	0,27	0,26
Concours bancaires courants	0,27	0,26
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 151 848 531,02	1 641 839 094,34

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 1222	0,00	221 672 920,00
EURO BOBL 1222	0,00	92 468 160,00
EURO BOBL 1223	76 983 000,00	0,00
EURO SCHATZ 1223	191 756 550,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/0.203	0,00	20 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.1795	0,00	30 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.476	125 000 000,00	125 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.402	0,00	80 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.458	37 000 000,00	37 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.493	0,00	70 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.451	45 000 000,00	45 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.428	65 000 000,00	65 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000,00	10 500 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.441	60 000 000,00	60 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.335	12 000 000,00	12 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.424	12 000 000,00	12 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000,00	16 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.467	20 000 000,00	20 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.832	70 000 000,00	70 000 000,00
E6R/0.0/FIX/0.3545	0,00	95 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.23	0,00	5 000 333,00
OISEST/0.0/FIX/0.496	0,00	9 985 964,00
OISEST/0.0/FIX/0.463	0,00	4 996 757,00
OISEST/0.0/FIX/0.635	0,00	4 997 209,00
OISEST/0.0/FIX/0.636	0,00	9 993 421,00
OISEST/0.0/FIX/0.655	0,00	9 993 559,00
OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.66	0,00	9 991 340,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	674 370,51	1 853,42
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	12 910 919,95	12 034 602,71
Produits sur titres de créances	207 275,46	103 125,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 107 928,12	92 261,29
Produits sur instruments financiers à terme	12 427 193,01	828 320,51
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	27 327 687,05	13 060 162,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	636 216,26	17 635,77
Charges sur instruments financiers à terme	585 649,98	2 645 755,38
Charges sur dettes financières	369,88	1 192 783,06
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 222 236,12	3 856 174,21
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	26 105 450,93	9 203 988,72
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 411 462,50	3 873 880,78
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	23 693 988,43	5 330 107,94
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 353 205,14	-746 458,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	22 340 783,29	4 583 649,88

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013294675 - Part CPR OBLIG 12 MOIS R : Taux de frais maximum de 0,45% TTC

FR0013224656 - Part CPR OBLIG 12 MOIS S : Taux de frais maximum de 0,10% TTC

FR0010304089 - Part CPR OBLIG 12 MOIS P : Taux de frais maximum de 0,70% TTC

Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans le FCP, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au FCP avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité du FCP peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliquée la performance de €STR + 0,60% pour la part P, €STR + 0,30% pour la part I, €STR pour la part S, €STR + 0,35% pour la part R.

Ainsi, à compter du 01/10/2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 30/09/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR OBLIG 12 MOIS P	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R	Capitalisation	Capitalisation
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/09/2023 EN EUR

	28/09/2023	29/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 591 027 300,11	1 979 170 370,84
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	316 472 195,72	564 916 681,43
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-828 138 670,42	-915 528 500,01
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	463 041,32	906 295,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-30 244 967,31	-7 461 897,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	14 399 775,00	12 800 075,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-4 143 671,24	-721 915,00
Frais de transactions	-49 284,58	-31 980,84
Définitions de change	-204,08	495,70
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	48 478 177,69	-81 346 695,22
<i>Définition d'estimation exercice N</i>	<i>-26 453 716,50</i>	<i>-74 931 894,19</i>
<i>Définition d'estimation exercice N-1</i>	<i>74 931 894,19</i>	<i>-6 414 801,03</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-9 496 408,05	32 994 261,78
<i>Définition d'estimation exercice N</i>	<i>23 986 133,53</i>	<i>33 482 541,58</i>
<i>Définition d'estimation exercice N-1</i>	<i>-33 482 541,58</i>	<i>-488 279,80</i>
Distribution de l'exercice précédent sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice précédent sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	23 693 988,43	5 330 107,94
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 122 461 272,59	1 591 027 300,11

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 085 018,82	2,41
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	932 608 184,96	83,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	959 693 203,78	85,50
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	771 239 550,00	68,71
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	771 239 550,00	68,71
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	932 608 184,96	83,09	0,00	0,00	27 085 018,82	2,41	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	50 004 741,14	4,45	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 765 028,67	1,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	771 239 550,00	68,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	31 124 362,66	2,77	158 360 931,22	14,11	542 419 538,17	48,32	224 604 712,53	20,01	3 183 659,20	0,28
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	50 004 741,14	4,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 765 028,67	1,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	60 000 000,00	5,35	337 000 000,00	30,02	297 256 550,00	26,48	76 983 000,00	6,86	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 NOK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 503,35	0,00	762,60	0,00	8,13	0,00	2,62	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,27	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/09/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	2 363 072,70
TOTAL DES CRÉANCES		2 363 072,70
DETTE		
	Achats à règlement différé	5 693 129,00
	Frais de gestion fixe	183 117,57
	Frais de gestion variable	361,59
	Collatéraux	20 800 000,00
	Autres dettes	2 440,00
TOTAL DES DETTES		26 679 048,16
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-24 315 975,46

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I		
Parts souscrites durant l'exercice	2 537,412	268 540 197,56
Parts rachetées durant l'exercice	-5 360,949	-565 111 240,87
Solde net des souscriptions/rachats	-2 823,537	-296 571 043,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 007,581	
Part CPR OBLIG 12 MOIS P		
Parts souscrites durant l'exercice	42 163,864	9 500 950,16
Parts rachetées durant l'exercice	-1 148 134,186	-256 432 133,09
Solde net des souscriptions/rachats	-1 105 970,322	-246 931 182,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 528,931	
Part CPR OBLIG 12 MOIS R		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 754,567	-275 297,01
Solde net des souscriptions/rachats	-2 754,567	-275 297,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 066,960	
Part CPR OBLIG 12 MOIS S		
Parts souscrites durant l'exercice	38 248,040	38 431 048,00
Parts rachetées durant l'exercice	-6 238,423	-6 319 999,45
Solde net des souscriptions/rachats	32 009,617	32 111 048,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	138 642,106	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR OBLIG 12 MOIS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR OBLIG 12 MOIS P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR OBLIG 12 MOIS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part CPR OBLIG 12 MOIS S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/09/2023
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 097 085,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,20
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR OBLIG 12 MOIS P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	193 983,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	833,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	119 560,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/09/2023
Titres pris en pension livrée	49 988 680,50
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/09/2023
Actions			0,00
Obligations			9 433 780,63
	FR00140098S7	CA 1.0% 18-09-25 EMTN	4 721 529,22
	XS1538284230	CASA LONDON 1.875% 20-12-26	4 712 251,41
TCN			0,00
OPC			102 036 351,20
	FR0014006HA6	CPR MONETAIRE ISR Z FCP	73 673 964,00
	FR0013215803	CPR OBLIG 6 MOIS PART I	28 362 387,20
Instruments financiers à terme			263 500 000,00
	SWP024597501	E6R/0.0/FIX/-0.304	10 500 000,00
	SWP024689301	E6R/0.0/FIX/-0.424	12 000 000,00
	SWP024844201	E6R/0.0/FIX/-0.446	16 000 000,00
	SWP022949901	E6R/0.0/FIX/-0.476	125 000 000,00
	SWP025728301	E6R/0.0/FIX/0.832	70 000 000,00
	SWP026734401	OISEST/0.0/FIX/2.466	30 000 000,00
Total des titres du groupe			374 970 131,83

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	22 340 783,29	4 583 649,88
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	22 340 783,29	4 583 649,88

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 192 084,61	3 858 702,49
Total	19 192 084,61	3 858 702,49

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	213 953,63	290 059,92
Total	213 953,63	290 059,92

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 073,35	978,46
Total	2 073,35	978,46

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 932 671,70	433 909,01
Total	2 932 671,70	433 909,01

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/09/2023	29/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16 855 722,64	5 658 524,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-16 855 722,64	5 658 524,55

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-14 552 544,14	4 367 797,50
Total	-14 552 544,14	4 367 797,50

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-188 186,73	917 630,05
Total	-188 186,73	917 630,05

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 608,40	1 318,64
Total	-1 608,40	1 318,64

	28/09/2023	29/09/2022
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 113 383,37	371 778,36
Total	-2 113 383,37	371 778,36

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	29/09/2022	28/09/2023
Actif net Global en EUR	2 072 178 553,27	1 656 140 429,14	1 979 170 370,84	1 591 027 300,11	1 122 461 272,59
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I en EUR					
Actif net	1 545 130 989,50	1 312 443 911,05	1 615 099 555,16	1 228 119 818,68	968 851 187,61
Nombre de titres	14 521,037	12 412,681	15 233,825	11 831,118	9 007,581
Valeur liquidative unitaire	106 406,38	105 734,12	106 020,61	103 804,20	107 559,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	36,70	-928,94	138,75	369,17	-1 615,58
Capitalisation unitaire sur résultat	-463,68	101,58	16,59	326,14	2 130,65
Parts CPR OBLIG 12 MOIS P en EUR					
Actif net	382 863 614,11	202 776 261,39	180 825 181,15	257 998 181,93	12 525 103,34
Nombre de titres	1 671 007,030	892 421,554	794 778,096	1 160 499,253	54 528,931
Valeur liquidative unitaire	229,12	227,22	227,51	222,31	229,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	-1,99	0,29	0,79	-3,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,61	-0,23	-0,28	0,24	3,92
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R en EUR					
Actif net	2 298 195,81	433 050,37	404 291,59	370 748,13	107 202,91
Nombre de titres	23 076,727	4 378,527	4 078,132	3 821,527	1 066,960
Valeur liquidative unitaire	99,58	98,90	99,13	97,01	100,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,03	-0,86	0,12	0,34	-1,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,44	0,03	-0,01	0,25	1,94
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S en EUR					
Actif net	141 885 753,85	140 487 206,33	182 841 342,94	104 538 551,37	140 977 778,73
Nombre de titres	141 570,963	140 924,655	182 787,143	106 632,489	138 642,106
Valeur liquidative unitaire	1 002,22	996,89	1 000,29	980,36	1 016,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,34	-8,75	1,30	3,48	-15,24
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,50	1,95	0,85	4,06	21,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFOR 0.25% 16-09-24	EUR	7 000 000	6 747 206,53	0,60
CMZB FRANCFOR 1.125% 24-05-24	EUR	2 500 000	2 462 853,00	0,22
CONTINENTAL 4.0% 01-03-27 EMTN	EUR	4 490 000	4 465 810,48	0,40
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 1.625% 16-11-23	EUR	4 500 000	4 548 413,98	0,40
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.25% 17-01-25	EUR	6 300 000	5 923 792,14	0,53
LEG IMMOBILIEN SE 0.375% 17-01-26	EUR	4 500 000	4 086 868,05	0,36
SANTANDER CONSUMER BANK 4.375% 13-09-27	EUR	3 800 000	3 784 676,43	0,34
VOLKSWAGEN BANK 4.25% 07-01-26	EUR	8 500 000	8 567 363,83	0,77
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 1.5% 01-10-24	EUR	7 000 000	6 930 607,13	0,62
VOLKSWAGEN LEASING 4.5% 25-03-26	EUR	4 400 000	4 402 075,93	0,39
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 436 711,55	0,13
TOTAL ALLEMAGNE			53 356 379,05	4,76
AUSTRALIE				
AURI 2.0% 18-09-24 EMTN	EUR	4 000 000	3 912 859,75	0,35
TOTAL AUSTRALIE			3 912 859,75	0,35
AUTRICHE				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 511 087,89	0,22
TOTAL AUTRICHE			2 511 087,89	0,22
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	4 600 000	4 236 628,90	0,38
BELFIUS SANV 3.875% 12-06-28	EUR	5 700 000	5 647 882,14	0,50
CCBGBB 1 10/26/24	EUR	8 000 000	7 805 059,33	0,69
KBC GROUPE 0.125% 10-09-26	EUR	8 000 000	7 359 001,40	0,66
KBC GROUPE 0.625% 10-04-25	EUR	3 600 000	3 420 670,15	0,31
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	6 900 000	6 982 092,64	0,62
TOTAL BELGIQUE			35 451 334,56	3,16
CANADA				
Bank of Nova Scotia E3R+0.43% 02-05-25	EUR	4 700 000	4 738 716,80	0,42
NATL BANK OF CANADA E3R+0.55% 13-06-25	EUR	4 000 000	4 013 009,07	0,36
TORONTODOMINION BANK THE 0.375% 25-04-24	EUR	1 300 000	1 275 027,34	0,11
TOTAL CANADA			10 026 753,21	0,89
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26-11-26	EUR	2 800 000	2 784 822,80	0,25
COLOPLAST FINANCE BV E3R+0.75% 19-05-24	EUR	6 100 000	6 148 310,85	0,55
NYKRE 0 1/8 07/10/24	EUR	8 000 000	7 756 608,83	0,69
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	3 900 000	3 931 700,00	0,35
SYDBANK 5.125% 06-09-28 EMTN	EUR	3 600 000	3 576 545,00	0,32
TOTAL DANEMARK			24 197 987,48	2,16
ESPAGNE				
BANCO DE SABADELL SA 0.0625% 07-11-25	EUR	5 000 000	4 810 527,04	0,43
BANCO NTANDER 1.125% 17-01-25	EUR	7 200 000	6 971 504,74	0,62
BANCO NTANDER 3.875% 16-01-28	EUR	5 600 000	5 634 454,83	0,50
BANKIA 1.0% 25-06-24 EMTN	EUR	10 700 000	10 477 886,39	0,94
BANKINTER 0.875% 05-03-24	EUR	9 200 000	9 120 696,37	0,82

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 0.375% 02-10-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 349 726,16	0,38
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 586 198,68	0,85
BBVA 4.125% 10-05-26	EUR	7 600 000	7 675 490,14	0,68
CAIXABANK 0.375% 03-02-25 EMTN	EUR	8 200 000	7 795 881,95	0,69
CAIXABANK 0.625% 01-10-24 EMTN	EUR	4 100 000	3 983 704,69	0,36
CAIXABANK 1.375% 19-06-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 305 431,80	0,21
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 034 033,38	0,36
CRITERIA CAIXA HOLDING SAU 1.375% 10-04-24	EUR	7 500 000	7 444 835,55	0,66
IBERCAJA 3.75% 15-06-25	EUR	3 400 000	3 398 929,53	0,30
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	3 700 000	3 703 985,16	0,33
NT CONS FIN 0.0% 23-02-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 031 473,40	0,81
NT CONS FIN 0.5% 14-01-27 EMTN	EUR	3 900 000	3 444 806,38	0,31
SANT ISS 2.5% 18-03-25 EMTN	EUR	5 500 000	5 400 190,76	0,48
UNICAJA BAN 4.5% 30-06-25 EMTN	EUR	3 600 000	3 629 881,56	0,32
TOTAL ESPAGNE			112 799 638,51	10,05
ETATS-UNIS				
ATT 3.55% 18-11-25	EUR	5 100 000	5 095 869,64	0,45
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	3 500 000	3 447 902,42	0,31
BOOKING 0.1% 08-03-25	EUR	6 100 000	5 765 876,87	0,52
CITIGROUP 2.125% 09/10/26	EUR	3 000 000	2 842 299,88	0,25
DANAHER 2.1% 30-09-26	EUR	2 000 000	1 937 657,60	0,17
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 600 000	1 653 770,05	0,14
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.375% 06-02-27	EUR	3 330 000	3 331 457,06	0,30
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.55% 16-06-27	EUR	3 000 000	2 643 872,52	0,23
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 1.75% 25-05-25	EUR	3 000 000	2 900 144,37	0,26
METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 4.0% 05-04-28	EUR	3 050 000	3 079 877,87	0,28
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 1.342% 23-10-26	EUR	4 000 000	3 804 995,01	0,34
MORGAN STANLEY CAPITAL SERVICE 2.103% 08-05-26	EUR	3 000 000	2 916 092,52	0,26
VF 4.125% 07-03-26 EMTN	EUR	2 100 000	2 113 795,82	0,19
TOTAL ETATS-UNIS			41 533 611,63	3,70
FINLANDE				
NORDEA BKP 4.375% 06-09-26	EUR	7 400 000	7 395 891,38	0,66
OP CORPORATE BANK 0.375% 19-06-24	EUR	5 500 000	5 357 426,45	0,48
OP CORPORATE BANK 2.875% 15-12-25	EUR	3 400 000	3 382 782,24	0,30
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	8 600 000	8 591 736,25	0,76
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	1 800 000	1 803 871,70	0,17
TOTAL FINLANDE			26 531 708,02	2,37
FRANCE				
ACCOR 2.5% 25-01-24	EUR	2 400 000	2 423 660,20	0,22
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	4 700 000	4 624 013,69	0,41
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN	EUR	3 000 000	3 005 308,34	0,27
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	10 600 000	11 126 159,57	0,99
ALD 4.875% 06-10-28	EUR	3 200 000	3 183 659,20	0,28
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	4 800 000	4 584 921,36	0,41
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	5 000 000	5 033 502,43	0,44
ARVAL SERVICE LEASE 4.25% 11-11-25	EUR	3 100 000	3 142 812,74	0,28
ARVAL SERVICE LEASE SAFRANCE COMPANY 3.375% 04-01-26	EUR	6 300 000	6 277 516,09	0,56
BFCM 1.625% 19-01-26 EMTN	EUR	9 000 000	8 594 464,66	0,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	14 500 000	13 012 332,21	1,16
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 08-06-26	EUR	10 000 000	9 159 100,72	0,82
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.875% 26-01-28	EUR	10 000 000	9 955 828,04	0,89
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	8 000 000	7 522 395,60	0,67
BNP PAR 0.5% 19-02-28 EMTN	EUR	3 000 000	2 614 053,38	0,23
BNP PAR 1.125% 11-06-26 EMTN	EUR	14 500 000	13 437 518,30	1,20
BNP PAR 1.5% 17-11-25 EMTN	EUR	3 700 000	3 552 741,17	0,32
BNP PARIBAS 0.5% 15-07-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 853 690,05	0,42
BPCE 0.01% 14-01-27	EUR	5 400 000	4 704 416,50	0,42
BPCE 0.25% 15-01-26	EUR	10 000 000	9 152 313,65	0,81
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	9 800 000	8 987 543,50	0,80
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	2 600 000	2 512 528,78	0,23
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	10 900 000	10 423 369,30	0,93
BPCE 1.75% 26-04-27 EMTN	EUR	8 000 000	7 397 950,90	0,66
BQ POSTALE 0.5% 17-06-26 EMTN	EUR	9 500 000	8 875 263,32	0,80
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 445 661,90	0,22
BQ POSTALE 4.0% 03-05-28 EMTN	EUR	9 900 000	9 918 367,01	0,88
CA 1.0% 18-09-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 721 529,22	0,42
CARMILA SAS 2.375% 16-09-24	EUR	7 500 000	7 345 172,99	0,65
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.625% 10-08-25	EUR	6 000 000	5 757 932,32	0,51
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	5 500 000	5 460 458,60	0,49
ENGIE 0.375% 11-06-27 EMTN	EUR	5 000 000	4 382 066,07	0,40
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	3 300 000	3 275 143,67	0,29
KERING 1.25% 05-05-25 EMTN	EUR	5 100 000	4 911 250,12	0,44
KERING 3.75% 05-09-25 EMTN	EUR	4 000 000	3 996 679,35	0,36
L'OREAL S A 3.125% 19-05-25	EUR	4 000 000	3 998 882,05	0,35
L'OREAL S A E3R+0.7% 29-03-24	EUR	7 200 000	7 299 704,86	0,66
LVMH MOET HENNESSY 3.375% 21-10-25	EUR	4 500 000	4 528 274,90	0,41
PERNOD RICARD 0.0% 24-10-23	EUR	9 000 000	8 977 799,52	0,79
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	5 370 000	5 244 206,70	0,47
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	4 300 000	4 364 433,33	0,39
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	4 000 000	4 101 610,73	0,36
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 919 572,46	0,44
SG 0.25% 08-07-27 EMTN	EUR	11 000 000	9 440 040,27	0,84
SG 0.75% 25-01-27	EUR	5 000 000	4 417 245,57	0,39
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 835 645,93	0,43
SG 4.125% 02-06-27	EUR	12 400 000	12 455 749,16	1,10
SODEXO 0.5% 17-01-24	EUR	5 700 000	5 654 624,76	0,50
VALEO 3.25% 22/01/24 EMTN	EUR	4 600 000	4 684 848,85	0,41
TOTAL FRANCE			305 293 964,04	27,19
IRLANDE				
DELL BANK INTL DAC 1.625% 24-06-24	EUR	3 000 000	2 955 393,86	0,27
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	8 000 000	7 822 560,16	0,69
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	10 300 000	9 929 738,26	0,88
TOTAL IRLANDE			20 707 692,28	1,84
ISLANDE				
ISLANDSBANKI HF 0.75% 25-03-25	EUR	6 000 000	5 640 383,24	0,50
LANDSBANKINN HF 6.375% 12-03-27	EUR	980 000	983 790,30	0,09

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL ISLANDE			6 624 173,54	0,59
ITALIE				
BANCO BPM 2.5% 21-06-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 978 096,27	0,27
ENI 3.625% 19-05-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 351 741,57	0,57
INTE 0.75% 04-12-24 EMTN	EUR	6 690 000	6 461 639,04	0,58
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	1 010 000	988 280,87	0,09
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 053 942,72	0,80
INTE 2.125% 26-05-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 846 660,42	0,43
INTE 4.0% 19-05-26 EMTN	EUR	5 500 000	5 520 016,48	0,49
INTE 4.375% 29-08-27 EMTN	EUR	6 400 000	6 337 556,58	0,56
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	3 900 000	3 920 186,49	0,35
MEDIOBANCABC A CREDITO FINANZ 1.625% 07-01-25	EUR	6 000 000	5 867 179,23	0,52
TOTAL ITALIE			52 325 299,67	4,66
JAPON				
ASAHI BREWERIES 1.151% 19-09-25	EUR	3 900 000	3 686 771,64	0,33
mitsubishi UFJ FINANCIAL GROUP 0.98% 09-10-23	EUR	3 000 000	3 026 668,82	0,27
mitsubishi UFJ FINANCIAL GROUP 3.273% 19-09-25	EUR	12 000 000	11 877 486,55	1,06
mizuho FINANCIAL GROUP 0.184% 13-04-26	EUR	12 000 000	10 832 631,00	0,96
mizuho FINANCIAL GROUP 0.214% 07-10-25	EUR	7 071 000	6 571 681,14	0,58
TOTAL JAPON			35 995 239,15	3,20
LUXEMBOURG				
HIGHLAND HOLDINGS SARL 0.0000010% 12-11-23	EUR	3 500 000	3 483 344,41	0,31
JOHN DEERE BANK 2.5% 14-09-26	EUR	2 800 000	2 693 174,69	0,24
TOTAL LUXEMBOURG			6 176 519,10	0,55
NORVEGE				
DNB BANK A 3.625% 16-02-27	EUR	4 500 000	4 518 097,31	0,41
SPAREBANK MIDT NORGE AS 3.125% 22-12-25	EUR	10 000 000	9 981 814,73	0,89
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	10 200 000	9 929 533,69	0,88
TOTAL NORVEGE			24 429 445,73	2,18
PAYS-BAS				
ABB FINANCE 3.25% 16-01-27	EUR	2 700 000	2 703 910,14	0,24
ABN AMRO BK 3.625% 10-01-26	EUR	2 200 000	2 231 509,24	0,20
ABN AMRO BK 3.75% 20-04-25	EUR	3 300 000	3 337 486,98	0,29
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	8 300 000	8 316 406,89	0,74
ANNGR 2 1/4 12/15/23	EUR	2 000 000	2 026 844,04	0,18
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 17-06-24	EUR	5 160 000	5 011 923,79	0,44
ENEL FINANCE INTL NV 1.125% 16-09-26	EUR	2 000 000	1 841 565,96	0,16
ESSITY CAPITAL BV 3.0% 21-09-26	EUR	4 600 000	4 457 461,04	0,40
HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.25% 13-10-24	EUR	4 900 000	4 592 679,69	0,41
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	7 000 000	6 734 151,24	0,60
ING GROEP NV 1.25% 16-02-27	EUR	6 000 000	5 589 675,98	0,50
ING GROEP NV 2.125% 10-01-26	EUR	2 500 000	2 433 548,89	0,22
ING GROEP NV 4.875% 14-11-27	EUR	6 000 000	6 294 979,52	0,56
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09-04-25	EUR	7 100 000	7 128 778,62	0,64
LSEG NETHERLANDS BV 0.0% 06-04-25	EUR	3 700 000	3 473 441,67	0,31
RELX FINANCE BV 0.0% 18-03-24	EUR	2 000 000	1 962 019,88	0,17
REPSOL INTL FINANCE BV 0.125% 05-10-24	EUR	10 400 000	9 997 976,12	0,89
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	900 000	899 390,43	0,08

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHLUMBERGER FINANCE BV 0.0% 15-10-24	EUR	10 870 000	10 420 821,60	0,93
SIEMENS ENERGY FINANCE BV 4.0% 05-04-26	EUR	1 800 000	1 795 895,00	0,16
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03-11-26	EUR	2 900 000	2 913 467,25	0,26
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 4.125% 15-11-25	EUR	4 000 000	4 117 193,73	0,37
WOLTERS KLUWER NV 3.0% 23-09-26	EUR	1 800 000	1 755 437,19	0,16
TOTAL PAYS-BAS			100 036 564,89	8,91
PORUGAL				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 496 309,55	0,22
TOTAL PORTUGAL			2 496 309,55	0,22
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 2.885% 31-01-27 EMTN	EUR	3 000 000	2 928 269,35	0,26
CASA LONDON 1.875% 20-12-26	EUR	5 000 000	4 712 251,41	0,42
EASYJET 1.125% 18-10-23 EMTN	EUR	6 000 000	6 055 983,55	0,54
HSBC 1.5% 04-12-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 007 495,17	0,09
LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26	EUR	6 218 000	6 219 038,87	0,55
NATWEST GROUP 4.699% 14-03-28	EUR	3 400 000	3 459 784,82	0,31
NATWEST MKTS E3R+0.98% 13-01-26	EUR	4 800 000	4 885 277,24	0,44
NWIDE 2 04/28/27	EUR	3 000 000	2 782 552,19	0,25
SANTANDER UK GROUP 0.391% 28-02-25	EUR	5 700 000	5 610 544,19	0,50
TOTAL ROYAUME-UNI			37 661 196,79	3,36
SUEDE				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	5 000 000	4 805 779,11	0,43
ASSA ABLOY AB 3.75% 13-09-26	EUR	2 450 000	2 440 324,23	0,22
SCA HYGIENE AB 1.625% 30-03-27	EUR	3 000 000	2 785 293,09	0,25
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	5 641 000	5 483 909,62	0,49
SECURITAS AB 1.125% 20-02-24	EUR	11 030 000	10 955 801,21	0,98
SHBASS 0 1/8 11/03/26	EUR	7 300 000	6 465 497,96	0,58
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 1.75% 11-11-26	EUR	3 000 000	2 836 728,06	0,26
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	3 500 000	3 478 983,57	0,31
SKANDINAViska ENSKILDA BANKEN AB 3.875% 09-05-28	EUR	5 000 000	5 000 635,57	0,44
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 01-11-27	EUR	3 000 000	3 056 277,33	0,27
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	4 200 000	4 215 516,76	0,37
VOLVO TREASURY AB 3.5% 17-11-25	EUR	2 100 000	2 117 429,63	0,19
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	4 000 000	3 983 262,80	0,35
TOTAL SUEDE			57 625 438,94	5,14
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			959 693 203,78	85,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			959 693 203,78	85,50
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CPR MONETAIRE ISR Z FCP	EUR	3 600	73 673 964,00	6,56
CPR OBLIG 6 MOIS PART I	EUR	280	28 362 387,20	2,53
TOTAL FRANCE			102 036 351,20	9,09
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			102 036 351,20	9,09
TOTAL Organismes de placement collectif			102 036 351,20	9,09
Titres reçus en pension				
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2,0% 01-02-28	EUR	39 000 000	35 837 100,00	3,19
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3,4% 28-03-25	EUR	14 298 000	14 162 169,00	1,26
TOTAL ITALIE			49 999 269,00	4,45
TOTAL Titres reçus en pension			49 999 269,00	4,45
Indemnités sur titres reçus en pension			5 472,14	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 1223	EUR	-670	1 615 020,00	0,14
EURO SCHATZ 1223	EUR	-1 830	1 093 190,00	0,10
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			2 708 210,00	0,24
TOTAL Engagements à terme fermes			2 708 210,00	0,24
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
E6R/0,0/FIX/-0,304	EUR	10 500 000	1 037 344,14	0,10
E6R/0,0/FIX/-0,335	EUR	12 000 000	778 290,33	0,06
E6R/0,0/FIX/-0,424	EUR	12 000 000	525 131,53	0,05
E6R/0,0/FIX/-0,428	EUR	65 000 000	1 559 978,34	0,14
E6R/0,0/FIX/-0,441	EUR	60 000 000	1 415 905,00	0,13
E6R/0,0/FIX/-0,446	EUR	16 000 000	1 067 318,13	0,09
E6R/0,0/FIX/-0,451	EUR	45 000 000	1 865 299,00	0,17
E6R/0,0/FIX/-0,458	EUR	37 000 000	3 833 999,30	0,34
E6R/0,0/FIX/-0,467	EUR	20 000 000	869 828,11	0,08
E6R/0,0/FIX/-0,476	EUR	125 000 000	5 482 050,00	0,49
E6R/0,0/FIX/0,832	EUR	70 000 000	2 153 793,83	0,19
OISEST/0,0/FIX/2,466	EUR	30 000 000	688 985,82	0,06
TOTAL Swaps de taux			21 277 923,53	1,90
TOTAL Autres instruments financiers à terme			21 277 923,53	1,90
TOTAL Instruments financier à terme			23 986 133,53	2,14
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-2 708 210	-2 708 210,00	-0,24
TOTAL Appel de marge			-2 708 210,00	-0,24
Créances			2 363 072,70	0,21
Dettes			-26 679 048,16	-2,38
Comptes financiers			13 765 028,40	1,23
Actif net			1 122 461 272,59	100,00

Parts CPR OBLIG 12 MOIS P	EUR	54 528,931	229,69
Parts CPR OBLIG 12 MOIS S	EUR	138 642,106	1 016,84
Parts CPR OBLIG 12 MOIS I	EUR	9 007,581	107 559,53
Parts CPR OBLIG 12 MOIS R	EUR	1 066,960	100,47

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Annexe(s)

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

CPR Oblig 12 Mois - P

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010304089 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 100 -9,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 520 -4,8%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 800 -2,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 260 2,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/04/2016 et le 27/04/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2023 et le 27/03/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€269
Incidence des coûts annuels**	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,70% avant déduction des coûts et de -2,00% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts sortie	Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	56,43 EUR
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de performance : ESTR. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	4,55 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cram.com.

Produit

CPR Oblig 12 Mois - I

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010934042 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice ESTR + 0,30% capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 100 -9,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 550 -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 820 -1,8%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 290 2,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2014 et le 30/12/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2023 et le 27/03/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€238
Incidence des coûts annuels**	2,4%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,59% avant déduction des coûts et de -1,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts sortie	Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	24,75 EUR
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de performance : ESTR + 0,30%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	4,85 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cram.com.

Produit**CPR Oblig 12 Mois - S**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013224656 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice €STR + 0,60 % capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 270 -17,3%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 690 -13,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€8 940 -10,6%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 350 -6,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/10/2016 et le 30/10/2017

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2023 et le 27/03/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€1 115
Incidence des coûts annuels**	11,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,61% avant déduction des coûts et de -10,60% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (10,00% du montant investi / 1 000 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 10,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 1 000 EUR
Coûts sortie	de Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	90,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	9,00 EUR
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,80 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de performance : ESTR + 0,60%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	6,93 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cram.com.

Produit**CPR Oblig 12 Mois - R**

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013294675 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.cpram.com

Appelez le +33 153157000 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de CPR ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés.

CPR ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n° GP-01056 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/05/2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de CPR Oblig 12 Mois, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Obligations et autres titres de créance internationaux

Objectifs: En souscrivant dans CPR Oblig 12 Mois, vous investissez dans un portefeuille composé de produits obligataires, monétaires et de dépôts de la zone OCDE.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance annualisée, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice ESTR + 0,25% capitalisé sur la période de détention conseillée (de 12 mois).

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeur ajoutée : l'exposition opportuniste aux taux nominaux et l'exposition au risque crédit OCDE via des titres vifs ou dérivés de crédit. L'exposition crédit est déterminée à partir d'indicateurs de marché permettant de piloter le niveau de risque du portefeuille. La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation. Le FCP détiendra des titres d'émetteurs appartenant principalement à l'univers des signatures de catégorie "Investment Grade" au moment de leur acquisition, c'est-à-dire de notations supérieures ou égales à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion et des dépôts effectués auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers. Ces investissements représenteront au minimum 75% du portefeuille. Le FCP s'autorise néanmoins un investissement de 10% maximum de l'actif net en supports appartenant à la catégorie "Speculative Grade" c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs les plus mal notées sur la base des critères suivants :

- Exclusion des pires notes sur la note global ESG.
- Exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité, (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale).

D'autre part, la Société de gestion s'assure :

- Que la note ESG du fonds soit supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.
- Qu'au minimum 90% des émetteurs en portefeuille soient notés ESG.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre -1 et +2.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu>

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexisteante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.fr et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management -91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur www.cpram.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 12 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoit pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Oblig 12 Mois.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 12 mois

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 12 mois
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 100 -9,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 550 -4,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€9 830 -1,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	€10 280 2,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2019 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/08/2020 et le 31/08/2021

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2023 et le 27/03/2024

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 12 mois*
Coûts totaux	€246
Incidence des coûts annuels**	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,77% avant déduction des coûts et de -1,70% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,00% du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 100 EUR
Coûts sortie	Un maximum de 1,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé peut être facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	99,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,32% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	31,68 EUR
Coûts transaction	de 0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	9,68 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence Indice de performance : ESTR + 0,25%. Méthode ESMA depuis 01/10/2021. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.	5,25 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 12 mois. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 1 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus CPR Oblig 12 Mois pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cram.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cram.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cram.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.cram.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cram.com.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
CPR Oblig 12 Mois

Identifiant d'entité juridique :
969500EMUY3Q5KSLIY14

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

● ● Oui

● Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental:** _____
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social:** _____

- Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **66,02 %** d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,876 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0,077 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 0.879 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.06 (D).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives
correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

● **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?**

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2023 au 30/09/2024**

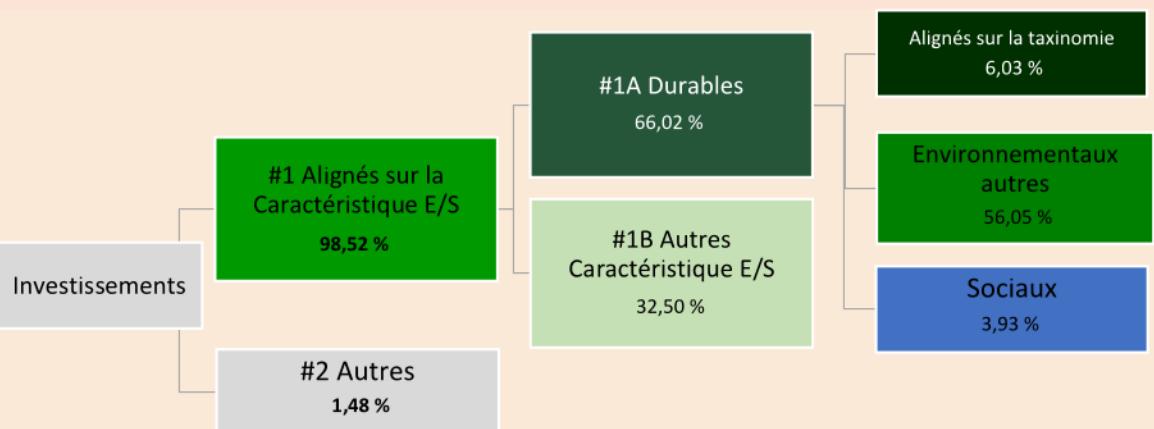
Investissement s les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
CPR MONETAIRE ISR - Z	Finance	Fonds	France	6,80 %
BOTS 31/03/25 182D	Emprunts d'Etats	Emprunts d'Etats	Italie	4,22 %
CPR INV CLIMT ULT SHORT TERM BOND I EUR	Finance	Fonds	Luxembourg	2,25 %
BNP 1.125% 06/26 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,33 %
BFCM 0.01% 05/26 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,30 %
MIZUHO 0.184% 04/26 EMTN	Corporates	Bancaire	Japon	1,08 %
SLB % 10/24	Corporates	Énergie	Pays-Bas	1,02 %
BPCEGP 1.75% 04/27 EMTN	Corporates	Bancaire	France	1,00 %
BFCM 3.875% 01/28 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,99 %
SOCGEN 4.125% 06/27	Corporates	Bancaire	France	0,98 %
FRLBP 4% 05/28 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,98 %
REPSM 0.125% 10/24 EMTN	Corporates	Énergie	Pays-Bas	0,98 %
MINGNO 3.125% 12/25	Corporates	Bancaire	Norvège	0,96 %
SOCGEN 0.25% 07/27 EMTN	Corporates	Bancaire	France	0,96 %
SRBANK 2.875% 09/25 EMTN	Corporates	Bancaire	Norvège	0,96 %



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisées?

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Corporates</i>	<i>Bancaire</i>	56,40 %
<i>Finance</i>	<i>Fonds</i>	9,49 %
<i>Corporates</i>	<i>Consommation Discrétionnaire</i>	9,34 %

<i>Corporates</i>	<i>Autres institutions financières</i>	5,33 %
<i>Emprunts d'Etats</i>	<i>Emprunts d'Etats</i>	4,22 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens de Consommation de Base</i>	3,94 %
<i>Corporates</i>	<i>Biens d'équipement</i>	2,44 %
<i>Corporates</i>	<i>Énergie</i>	2,00 %
<i>Corporates</i>	<i>Gaz naturel</i>	1,10 %
<i>Corporates</i>	<i>Transport</i>	0,88 %
<i>Corporates</i>	<i>Assurance</i>	0,86 %
<i>Corporates</i>	<i>Électricité</i>	0,85 %
<i>Corporates</i>	<i>Technologie</i>	0,68 %
<i>Corporates</i>	<i>Communications</i>	0,48 %
<i>Corporates</i>	<i>BROKERAGE</i>	0,34 %
<i>Corporates</i>	<i>Industrie de base</i>	0,17 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,15 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	1,33 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 6,03 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?***

Oui:

Dans le gaz fossile

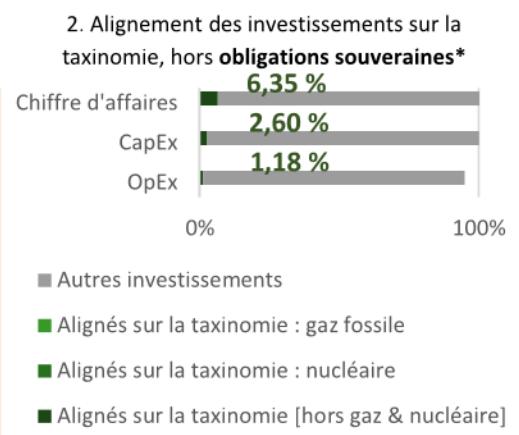
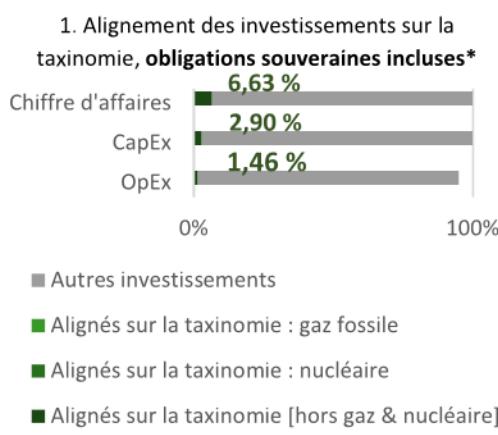
Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 30/09/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,31 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,32 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

A la fin de la période précédente: le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie était de 5.81%.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **56,05 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **3,93 %** à la fin de la période.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

OPCVM CPR OBLIG 12 MOIS

Loi Energie Climat (LEC)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

@@@LEC_FR